


Le dossier Économie de l'Élevage

TOUS LES MOIS, UNE ANALYSE SUR LES FILIÈRES BOVINES, OVINES ET CAPRINES



Octobre 2013

 n°439

Quel avenir pour l'engraissement en Italie ?

***Quelles perspectives pour les exportations
de broutards français ?***

Rédaction :

Département Économie
de l'Institut de l'Élevage (GEB)
avec le soutien de la CNE

Les études publiées dans le cadre des Dossier Économie de l'Élevage, bénéficient du financement
du Ministère de l'Agriculture
et sur contrats, du Fonds de l'Élevage, de l'Interprofession lait et viande et de FranceAgriMer



Institut de l'Élevage

Jeunes bovins à l'engraissement en Vénétie

QUEL AVENIR POUR L'ENGRASSEMENT DE JEUNES BOVINS EN ITALIE ? QUELLES PERSPECTIVES POUR LES EXPORTATIONS DE BROUTARDS FRANÇAIS ?

Le *vitellone* perd de sa superbe sur les tables italiennes ! La consommation de viande bovine transalpine ne cesse de s'éroder depuis le début de la crise économique en 2008, et la baisse s'accroît : -12% entre 2009 et 2012, et une estimation à -6% voire -9% selon les sources rien que pour 2013.

L'austérité des politiques publiques et les incertitudes économiques ont fini par entamer l'optimisme légendaire des Italiens. Eux qui puisaient sur leurs bas de laine pour maintenir leur consommation jusqu'en 2011 sont devenus fourmis. Du coup c'est tout l'édifice de la filière viande bovine franco-italienne qui vacille, un édifice dont les fondations paraissaient solides, érigées depuis les années 50, tant elles avaient su résister aux graves crises sanitaires des années 90 et 2000.

Les exportations de broustards français vers l'Italie ont reflué de 7% en 2012 et sans doute encore de 5% en 2013. Certes, les autres fournisseurs (Irlande, Pologne, Roumanie...) ont reculé encore davantage. Du coup les liens entre les engraisseurs italiens et les exportateurs français d'animaux maigres se renforcent plutôt. La France représente 89% des importations italiennes d'animaux maigres, tandis que le débouché italien représente plus de 80% des exportations

françaises. Mais c'est tout simplement l'engraissement qui recule dans son fief de la plaine du Pô.

Le jeune bovin importé en broustard, puis engraisé et abattu en Italie attire moins les faveurs du consommateur transalpin. Ce dernier ne consent plus comme avant à payer un prix plus élevé pour cette viande étiquetée d'origine « italienne » : dans les linéaires, le prix de la viande d'un jeune bovin Charolais tend à être identique que l'animal soit engraisé dans la plaine du Pô ou bien en France. En outre, cette viande haut de gamme est de plus en plus concurrencée par des importations de bœuf d'Irlande ou de Bavière, et davantage encore par des importations *low cost* de Pologne ou du Brésil. Le tout dans un univers des protéines animales où le bœuf est globalement en perte de vitesse, face à la volaille en particulier.

Les grandes surfaces ont dû revoir totalement leurs stratégies dans cette ambiance de consommation déprimée. Les promotions sont devenues plus fréquentes, les linéaires consacrés à la viande bovine se réduisent. Pourtant, certaines peuvent tirer leur épingle du jeu, tout particulièrement dans le centre et surtout le sud du pays. Depuis 2008, les *hard discounts* ont ainsi été les gagnants de la période

> > >

récente, principalement aux dépens de la boucherie artisanale d'une part, et des hypermarchés d'autre part, les supermarchés stabilisant leur activité, d'autant mieux quand ils disposent de rayons à la coupe. De même, la restauration commerciale semble avoir beaucoup souffert depuis le déclenchement de la crise.

Les défauts de paiement sont devenus une véritable plaie, amplifiée par la restriction du crédit. Et cela touche en particulier le commerce de détail, notamment artisanal. La grande distribution est moins concernée : au contraire, elle ne consent que très rarement du crédit à ses clients. Elle est donc considérée comme un payeur bien plus fiable que les grossistes qui fournissent la boucherie artisanale ou la restauration hors domicile. En conséquence, les abatteurs visent à concentrer leurs ventes sur ces chaînes de grande distribution, ou alors à intégrer des grossistes. Tout cela renforce la concurrence et favorise les baisses de prix tout au long de la chaîne.

Après les grossistes, les abatteurs sont le second maillon faible de la filière viande. D'une part, ils sont encore très peu concentrés en Italie. Les quatre principaux groupes, qui paraissent les plus solides, ne réalisent que 20% des abattages de gros bovins et il resterait pas moins de 400 abattoirs en activité, la plupart en sur-capacité... D'autre part, les abattoirs ont aussi dû faire face à la nouvelle loi sur les délais de paiement, limitant à 60 jours le crédit fournisseur, ce qui rompt les habitudes dans le secteur.

Un des enjeux majeurs pour l'éleveur italien est donc aujourd'hui de trouver un abattoir fiable à qui livrer ses jeunes bovins. Pris en étau entre un plafonnement du prix de vente et la hausse de leurs

coûts de production, beaucoup d'éleveurs sont en difficulté financière depuis 3 ans. En outre, le financement à court terme est compliqué à négocier avec les banques. L'activité se restructure donc rapidement. Les plus solides financièrement ont souvent investi dans des installations de biogaz : le prix de rachat de l'électricité est un des plus élevés d'Europe derrière l'Allemagne. Ce développement du biogaz a des effets paradoxaux : d'une part, il incite à un usage du maïs ensilage alternatif ; mais d'autre part, il consolide aussi l'activité d'élevage, même à un niveau moindre, puisque la valorisation de lisier est beaucoup plus rémunératrice que l'usage du seul maïs dans le digesteur.

“Pris en étau entre un plafonnement du prix de vente et la hausse de leurs coûts de production, beaucoup d'éleveurs sont en difficulté financière depuis 3 ans”

L'autre menace sur l'élevage est la réforme de la PAC, avec la convergence des aides directes. En effet, les

aides à l'hectare sont actuellement très élevées, en moyenne de 680 €/ha grâce aux références historiques. Une forte baisse de ces aides mettrait en danger la rentabilité de l'élevage, déjà hypothétique. La filière italienne se bat pour négocier une aide couplée significative.

Pour autant, une poursuite du recul de l'élevage au rythme de ces deux dernières années paraît peu probable. La sortie de la crise économique prévue en 2014 ne devrait certes pas se traduire par un rebond spectaculaire de l'économie. Mais la consommation de viande bovine pourrait se stabiliser, sans qu'on envisage de revenir aux 25 kg de bœuf par habitant de 2008. La consolidation de l'élevage dans les structures les plus solides pourrait signifier des flux entre 700 et 750 000 bovins français à l'horizon 2016, en retrait de 8 à 14% par rapport aux flux de 2012.



SOMMAIRE

QUEL AVENIR POUR L'ENGRAISSEMENT DE JEUNES BOVINS EN ITALIE ?

Quelles perspectives pour les exportations de broutards français ? 1

Introduction Un enjeu majeur des deux côtés des Alpes 5

1 Où s'arrêtera le déclin de l'engraissement ? 7

La chute est vertigineuse, surtout pour les mâles 7

Les Charolais sont les plus impactés 9

Les femelles moins touchées par la crise 9

Une crise de consommation avant tout 9

Une pression croissante des viandes importées 13

Les prix à la production plafonnent 15

Des coûts de production parmi les plus élevés en UE... 17

...et une rentabilité très incertaine 17

Les liquidités manquent 17

Une réforme de la PAC qui sera défavorable 19

2 Les stratégies des opérateurs pour surmonter la crise 21

Un paysage plutôt éclaté 21

Des stratégies individuelles d'intégration verticale 23

Miser sur la GMS 23

Court-circuiter les grossistes 23

Diversifier l'activité avec la production de biogaz 23

3 Quelles perspectives pour la filière franco-italienne ? 27

Moins de place sur le marché pour les JB franco-italiens 27

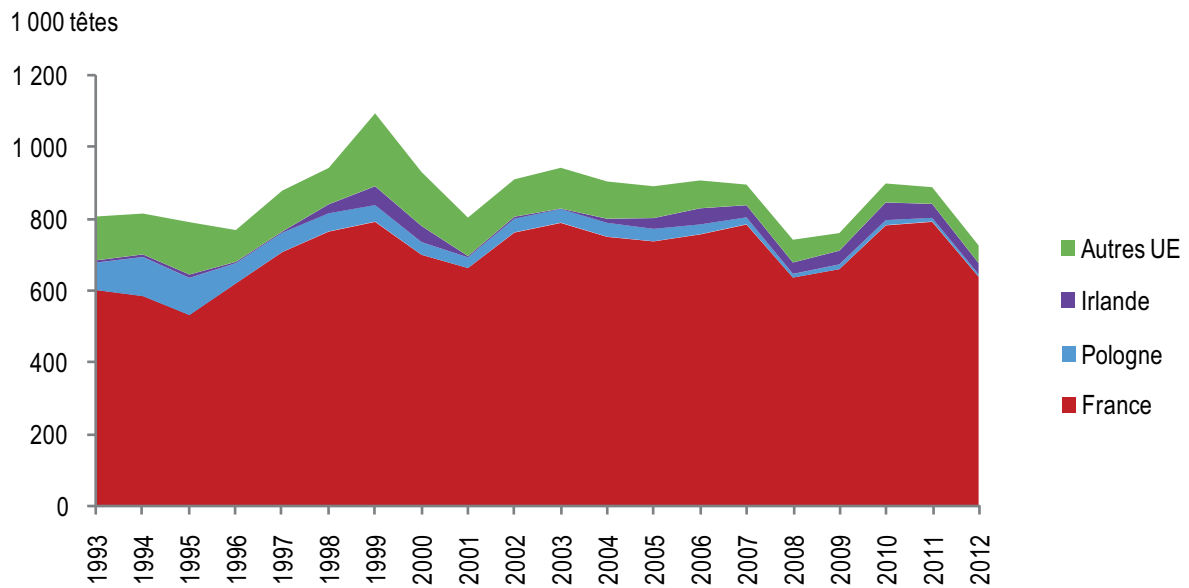
Une demande pour une offre plus régulière et encore plus standardisée 29

Une volonté de travailler avec la France 29

L'Italie restera le débouché principal des broutards français 29

Importations italiennes de bovins maigres de plus de 160 kg

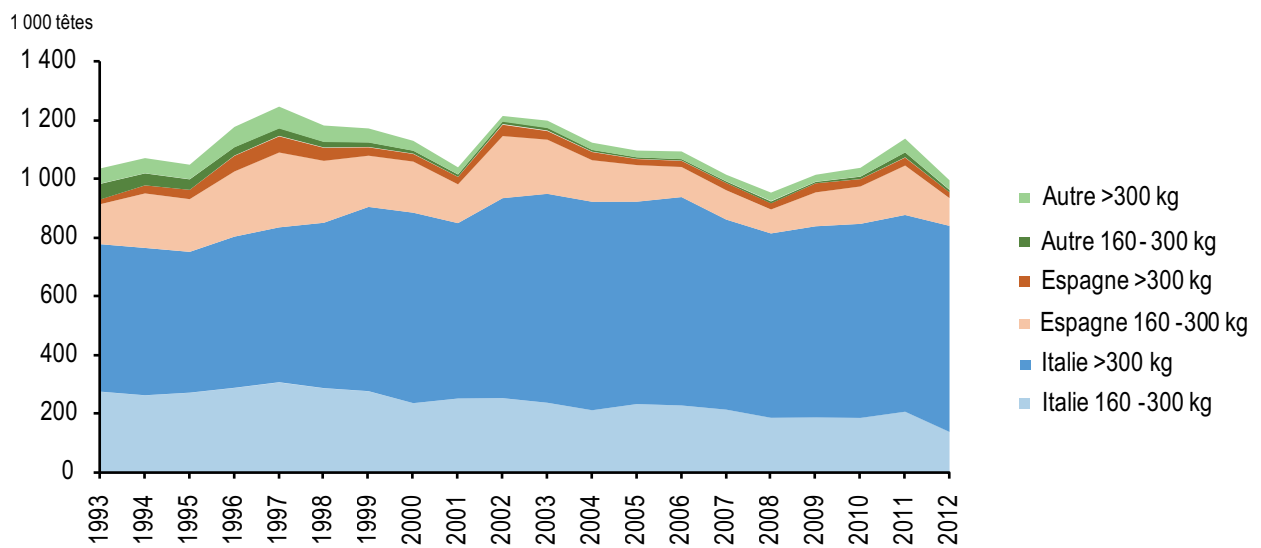
Figure 1



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Douanes italiennes

Exportations françaises de bovins maigres de plus de 160 kg

Figure 2



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Douanes Françaises

Introduction

Un enjeu majeur des deux côtés des Alpes

L'engraissement de jeunes bovins et de génisses en Italie repose en grande partie sur des animaux importés, le cheptel italien fournissant moins de la moitié des bovins engraisés. La France a toujours été le principal fournisseur de l'Italie en animaux maigres et sa position s'est renforcée au cours des dernières années, passant de 83% au début des années 2000 à 89% en 2011 et 2012, selon les douanes italiennes. La concurrence est en effet limitée, les disponibilités étant incomparablement plus faibles et moins diversifiées chez nos voisins européens, induisant de fait, une dépendance de l'Italie vis-à-vis du cheptel allaitant français.

Mais la dépendance est réciproque. L'Italie absorbe en effet la grande majorité des broutards français exportés, entre 75% et 85% selon les années, les autres débouchés (Espagne, Grèce, pays tiers) se révélant somme toute limités et surtout plus instables.

Ainsi, le déclin de l'engraissement italien affecte directement les exportations françaises de broutards. Le volume total d'animaux exportés se réduit au rythme du recul de l'engraissement dans la plaine du Pô. Dépassant largement les 900 000 têtes entre 2002 et 2006, les exportations françaises atteignent difficilement les 800 000 animaux en 2013.



L'économie italienne en voie de convalescence

2012 et 2013 auront été des années noires pour le pouvoir d'achat des Italiens : la consommation a chuté de 4,1% en 2012 et se serait encore creusée de 2,3% en 2013 selon les estimations de la Commission européenne. Le tout dans un contexte de récession et de chômage accru, estimé à 12,2% en fin d'année, en hausse de 5,5 points depuis le déclenchement de la crise en 2008. Pourtant les ménages italiens sont toujours remarquablement peu endettés, moins qu'en France ou en Allemagne, et moitié moins qu'en Espagne. Ils semblent même recommencer à épargner davantage, à l'inverse de ce qu'ils ont fait durant les premières années de la crise, quand ils puisaient dans leurs économies pour maintenir leur train de vie. Comme si désormais ils s'installaient dans une réalité perçue comme durable.

Du côté des entreprises, le manque de crédit est toujours criant. Les banques sont prises en étau entre l'application de normes plus strictes imposées par le Gouvernement et des taux de créances douteuses qui s'envolent. Les établissements bancaires sont donc extrêmement sélectifs. En outre, si le différentiel de taux de crédit court terme entre l'Italie et l'Allemagne ou la France s'est bien réduit depuis le début de 2013, les taux d'intérêt pour les entreprises restent 3,3% au-dessus de l'Euribor 3 mois. Pourtant l'inflation reste au plancher, estimée à 1,3% en 2013.

En fait, le seul relai de croissance sur lequel parie l'économie italienne est l'exportation. Non sans certains succès d'ailleurs. La balance commerciale est redevenue positive en 2012, et l'Italie gagne plutôt des parts de

marché vers les zones les plus dynamiques, en Asie ou en Europe de l'Est. Par ailleurs, le budget de l'Etat dégage un excédent primaire, qui s'accroît depuis 2012. Le problème est le stock de dettes publiques qui s'accroît mécaniquement avec la baisse du PIB. Néanmoins, la sortie de la récession est prévue en 2014.

Certes, l'austérité restera de mise, et les faiblesses structurelles de l'économie italienne ne seront pas résolues d'un coup de baguette magique (inefficacité administrative, faiblesse des services publics, réticence à payer l'impôt, inertie judiciaire, poids de l'économie grise estimé à quelques 17% du PIB...). Mais l'espoir semble renaître de l'autre côté des Alpes et l'étau pourrait se desserrer tant pour la demande des ménages que pour le crédit aux entreprises.

1

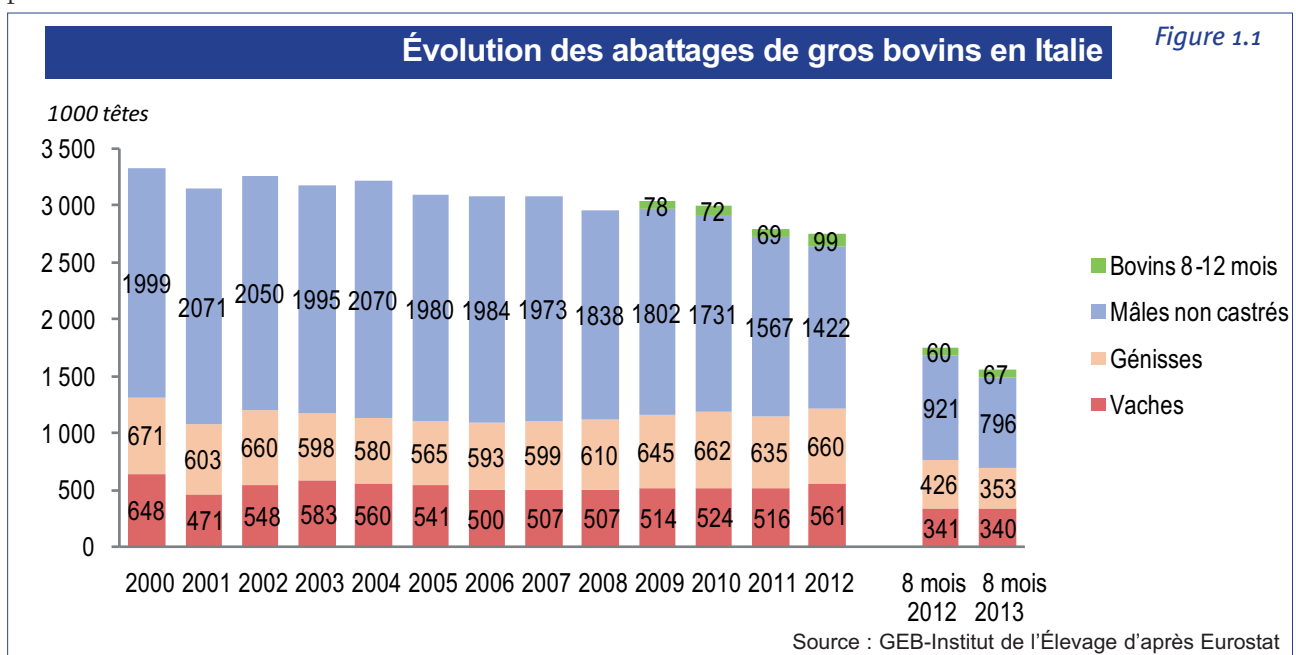
Où s'arrêtera le déclin de l'engraissement ?

Que ce soit dans les chiffres d'abattages ou dans ceux de la BDNI italienne, le constat est sévère : l'engraissement de jeunes bovins s'est fortement réduit. Baisse de consommation et pression des viandes importées semblent être les principales causes du plafonnement des prix à la production, lesquels ne permettent plus de rentabiliser une activité qui a vu ses coûts de production fortement augmenter.

La chute est vertigineuse, surtout pour les mâles

Entre 2009 et 2012, les abattages italiens de taureaux¹ se sont réduits de 21%, tombant à 1,42 million de têtes (-380 000 têtes, voir figure 1.1). L'année 2013 enregistrera une nouvelle baisse, la chute atteignant 14% d'un an sur l'autre sur les 8 premiers mois de l'année.

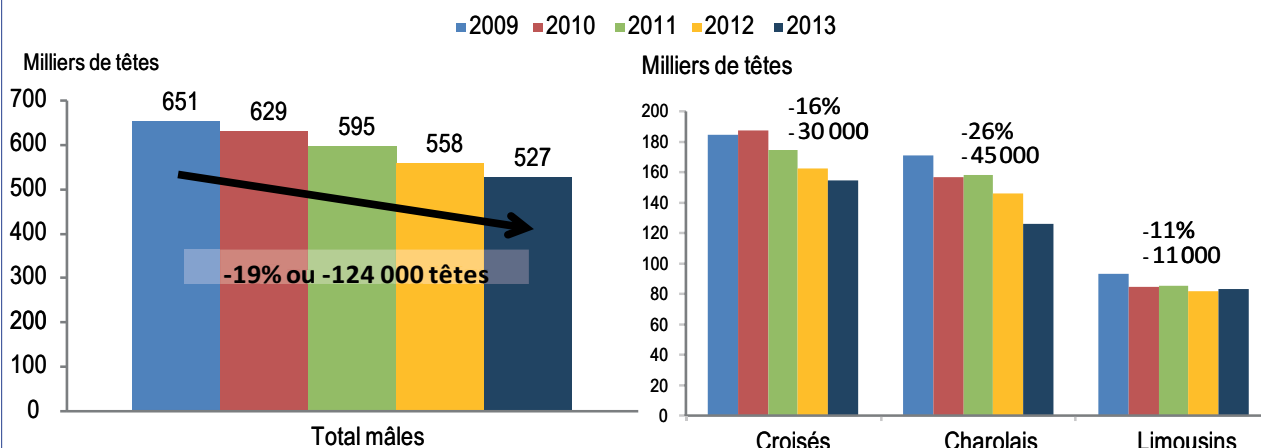
La baisse des abattages de taurillons n'a été que très peu compensée par la hausse des abattages de génisses (+15 000 têtes entre 2009 et 2012) et de ceux de jeunes bovins de moins d'un an, catégorie apparue dans la nomenclature européenne en 2009 (+ 11 000).



¹ En immense majorité des taurillons âgés de 12 à 24 mois : très peu de taureaux de réforme, le cheptel allaitant étant marginal en Italie. > > >

Mâles de 1 à 2 ans enregistrés dans la BDNI italienne au 31 mai Évolution 2009-2013

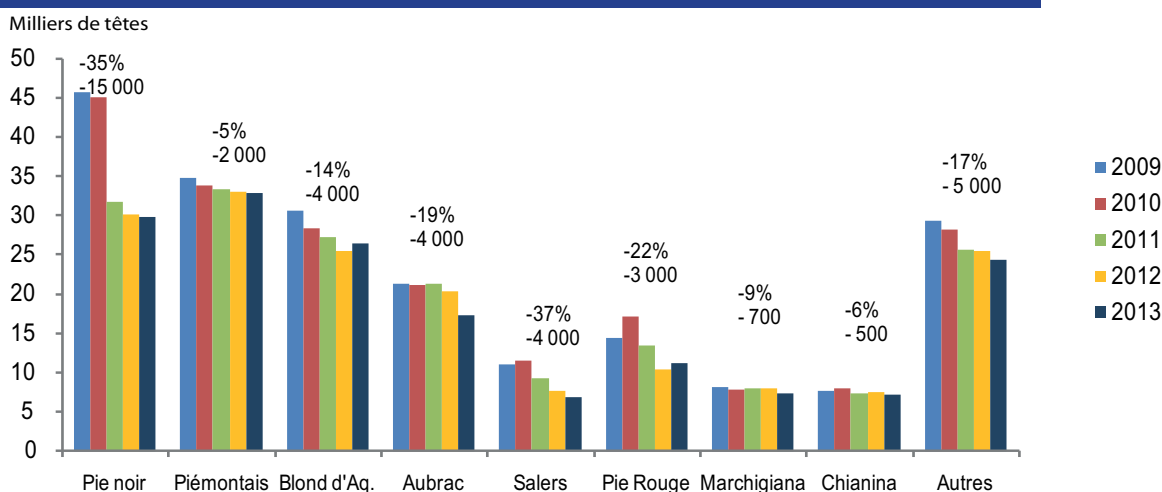
Figure 1.2



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après *Anagrafe Nazionale Zootecnica*

Mâles de 1 à 2 ans enregistrés dans la BDNI italienne au 31 mai Évolution 2009-2013

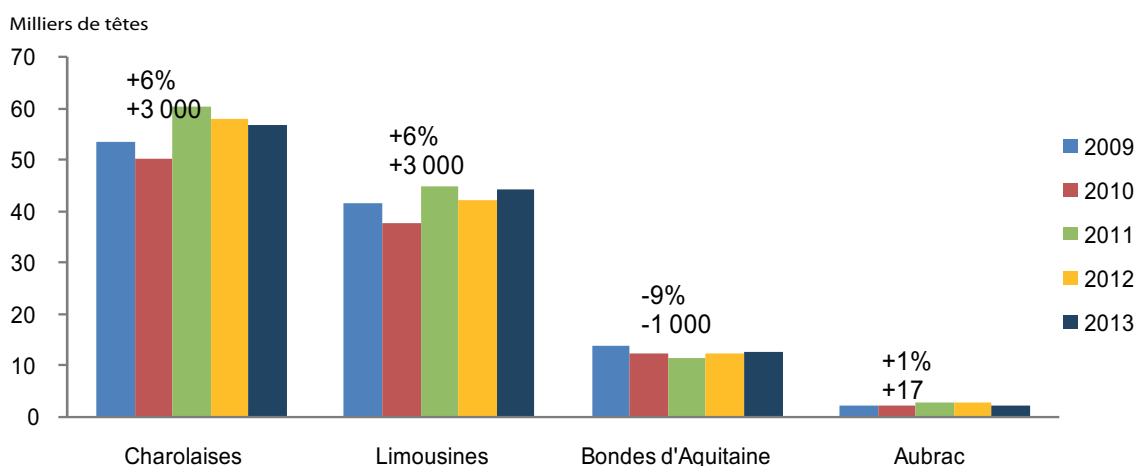
Figure 1.3



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après *Anagrafe Nazionale Zootecnica*

Femelles de 1 à 2 ans enregistrées dans la BDNI italienne au 31 mai Évolution 2009-2013

Figure 1.4



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après *Anagrafe Nazionale Zootecnica*

Les abattages de vaches se maintiennent quant à eux à un peu plus de 500 000 têtes : il s'agit essentiellement de vaches laitières, le cheptel laitier comptant 2,01 millions de vaches, contre seulement 380 000 mères allaitantes fin 2012. La viande de vaches de réforme, trop rouge et insuffisamment tendre, est peu consommée en Italie, sauf dans les préparations, les sauces, etc. Une large part des volumes est donc exportée.

Les Charolais sont les plus impactés

Depuis 2009, l'engraissement de jeunes bovins dans la plaine du Pô a entamé un déclin certain. En 4 ans, le nombre de mâles de 1 à 2 ans enregistrés dans la base nationale sanitaire d'identification² a fortement chuté (-19% ou -124 000 têtes entre le 31 mai 2009 et le 31 mai 2013) comme le montre la figure 1.2.

Les Charolais ont été les plus touchés par cette désaffection (-26% ou -45 000 têtes). Les animaux croisés, parmi lesquels les croisés français Rustique x Charolais, ont accusé également un recul notable de 16% (ou -30 000 têtes). La baisse a été moindre pour les Limousins (-11% ou -11 000 têtes). Leur nombre a par ailleurs cessé de baisser depuis 2010, la production de Limousins bénéficiant de l'attrait de la filière pour les carcasses de taille réduite. Les effectifs de Blonds d'Aquitaine, Aubrac et Salers se sont réduits de 4 000 têtes chacun (respectivement -14%, -19% et -37%, voir figure 1.3).

L'engraissement de mâles de races italiennes diminue aussi, mais moins fortement (-5% pour les Piémontais, -9% pour les Marchigiana, -6% pour les Chianina).

L'engraissement de mâles laitiers avait rebondi en 2009 et 2010, en raison des difficultés d'approvisionnement en broutards français en 2008 du fait des blocages sanitaires liés à la fièvre catarrhale ovine. Aujourd'hui, il semble également sur le déclin (-2 000 têtes sur les deux dernières années).

Les femelles moins touchées par la crise

La baisse des effectifs de mâles dans les ateliers italiens a été compensée en toute petite partie par une hausse des effectifs de femelles. La crise s'intensifiant, leur succès est dû d'abord à leur prix moins élevé et moins fluctuant à l'achat. L'autre intérêt pour la filière est qu'elles donnent des carcasses plus petites, plus rapides à écouler. En temps de crise économique, l'approvisionnement en carcasses légères engendre moins de problèmes de trésorerie pour les boucheries traditionnelles et supérettes qui s'approvisionnent pour la plupart encore en carcasses entières. En outre, les bouchers, constatant une baisse des volumes vendus, se tournent vers des carcasses de taille réduite afin de maintenir une rotation suffisante pour garantir la fraîcheur de la viande, un critère primordial en Italie. Enfin, dans le secteur de la grande distribution, la génisse constitue souvent le haut de gamme, un segment qui a longtemps été moins affecté par la baisse de demande liée à la crise économique.

Ainsi, les femelles charolaises et limousines âgées de 1 à 2 ans ont vu leurs effectifs progresser de 6% en 4 ans (ou +3 000 têtes chacune, voir figure 1.4). Il semblerait toutefois que cet attrait pour les femelles plafonne fin 2013.

Une crise de consommation avant tout

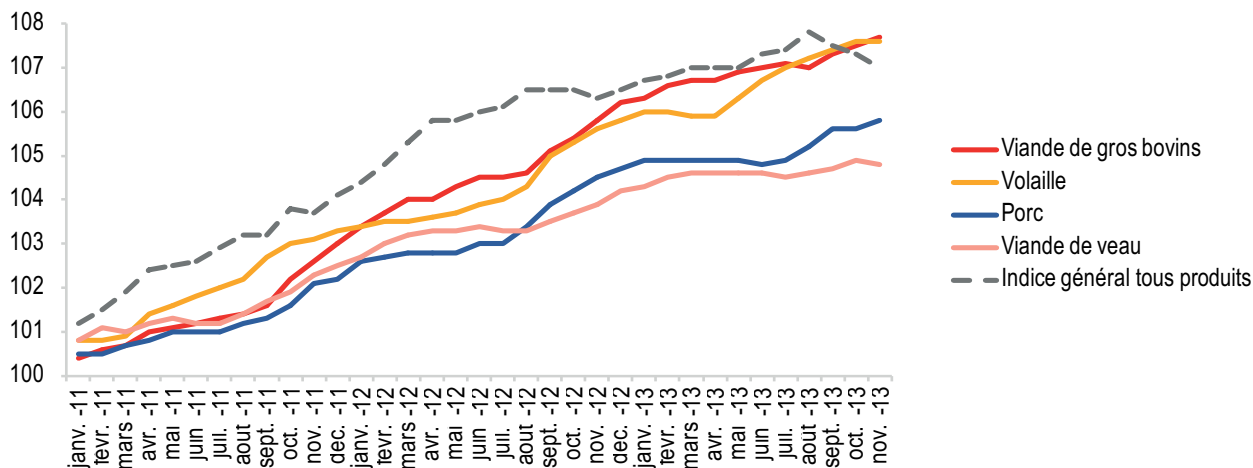
La première raison du déclin de l'engraissement est la baisse de la consommation italienne de viande bovine. Celle-ci a chuté de 12% en 3 ans, de 2009 à 2012. Et même de 16% sur les 6 dernières années. Ainsi, d'un point haut à plus de 25 kg équivalent carcasse par habitant en 2006 (période favorable au bœuf grâce à la grippe aviaire), la consommation italienne de viande bovine est tombée à 20,9 kgéc/hab en 2012.

> > >

² L'équivalent italien de notre BDNI.

Evolution de l'indice de prix à la consommation des différentes viandes en Italie. Indice 100 en 2010

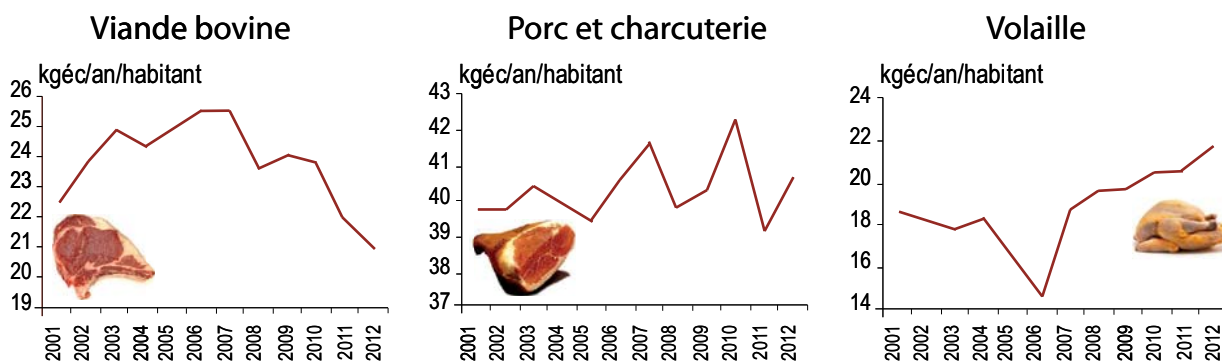
Figure 1.5



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après ISTAT

Consommation apparente de protéines animales en Italie

Figure 1.6



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après ISMEA

Le déclin s'accélère en 2013. Le bilan sur les huit premiers mois de l'année indique une réduction de 9% par rapport à 2012 si on en croit le bilan tiré des chiffres des douanes et des abattages, ce qui paraît tout de même considérable...

Le secteur alimentaire n'est plus « anticyclique » comme il a pu l'être par le passé en Italie. Il est désormais fortement touché par la crise économique, au même titre que les autres secteurs. Et la viande bovine est particulièrement affectée en raison de son prix élevé. Beaucoup d'Italiens préfèrent réduire leur consommation de bœuf plutôt que de renoncer à leur budget de vêtements ou de téléphonie mobile.

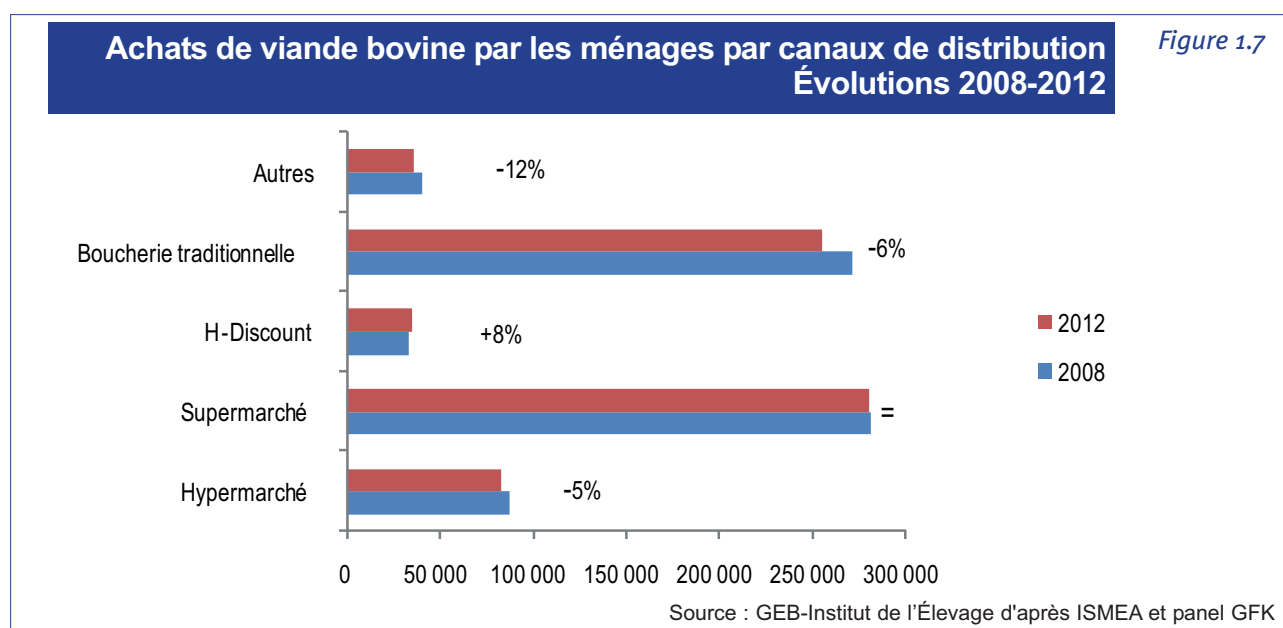
Finalement, la crise économique n'a fait qu'accentuer les tendances de consommation à l'œuvre depuis le milieu des années 2000 : recul des achats de bœuf et report de consommation vers les autres sources de protéines animales. Les repas sont de plus en plus déstructurés, or la viande bovine n'est pas bien placée pour répondre à la demande croissante de produits de *snacking*. Le consommateur se préoccupe de plus en plus de sa santé, or la viande bovine, farouchement dénoncée en Italie par un éminent professeur de médecine³, souffre d'une image médiocre à cet égard. Enfin, le budget des familles étant de plus en plus restreint, l'arbitrage est sévère entre les différentes dépenses. Or la viande bovine est chère et son prix n'a cessé d'augmenter

ces derniers mois, plus rapidement que les autres viandes de boucherie comme le montre la figure 1.5. Si le prix de la viande de volaille a progressé dans les mêmes proportions, il reste toutefois moins élevé. La volaille, bénéficiant en outre d'une image beaucoup plus positive, voit donc sa consommation croître, alors que celle de viande bovine décroît fortement.

Parallèlement, la baisse du pouvoir d'achat pousse les consommateurs à se tourner vers les circuits *hard discount*, ce qui finit par tirer l'ensemble des prix vers le bas tout au long de la filière. Comme le montre la figure 1.7, d'après le panel GFK, les ventes de viande bovine ont reculé dans tous les circuits de distribution entre 2008 et 2012, sauf en *hard discount* où elles ont progressé de 8%.

De plus en plus de consommateurs recherchent le prix avant tout, comme en témoignent également les stratégies des distributeurs proposant maintenant des barquettes à prix fixes, ou encore l'augmentation de la part des ventes réalisées en promotions. Tous secteurs alimentaires confondus, cette part est passée de 22% en 2008 à 28% en 2012 selon l'ISMEA.

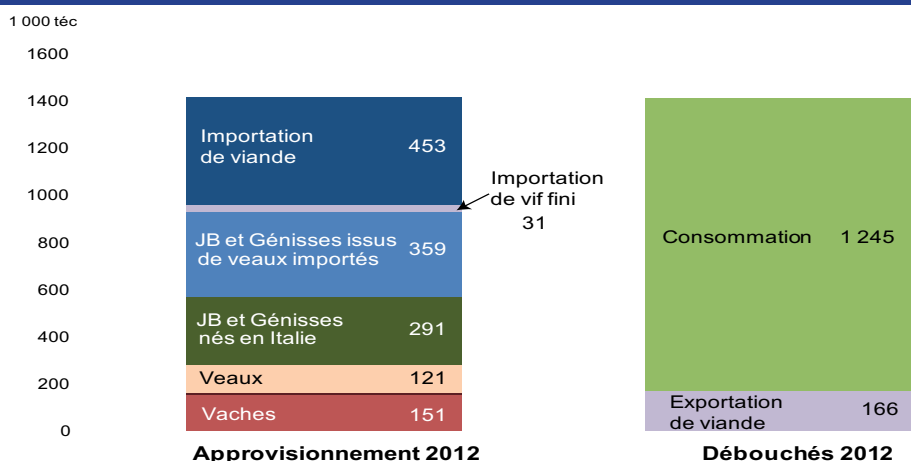
Comme en France, la part des volumes vendus sous forme hachée progresse. Le prix du haché reste modéré, le temps de préparation est minimal et la tendreté est au rendez-vous. Ainsi, 30% des volumes



³ Le Docteur Umberto Veronesi, directeur scientifique de l'Institut Européen d'Oncologie basé à Milan et homme politique italien, végétarien convaincu, a publié en 2011 un livre intitulé « Verso la scelta vegetariana » (Vers le choix végétarien)

Approvisionnements et débouchés de la viande bovine en Italie en 2012

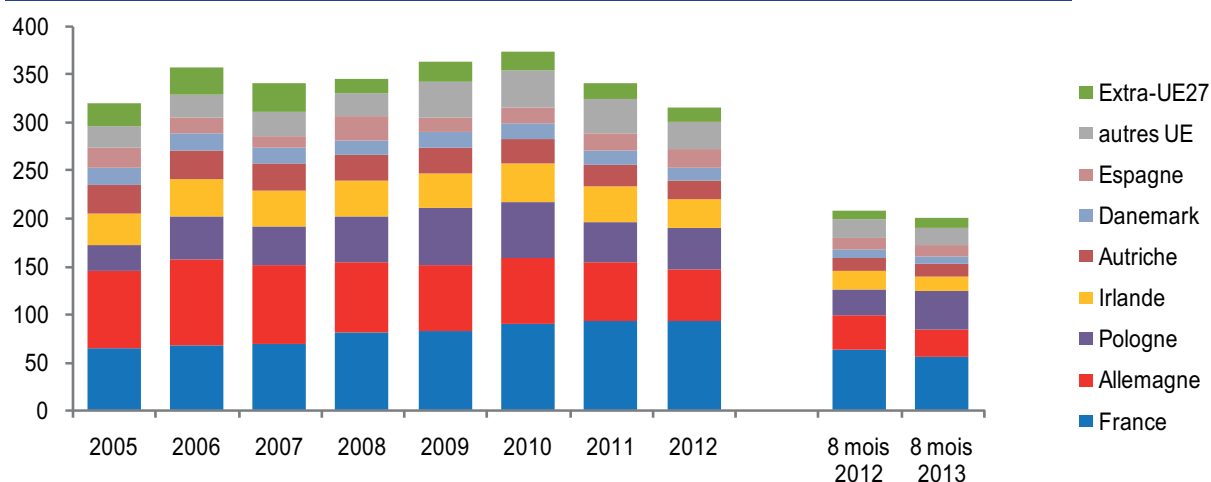
Figure 1.8



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après ISMEA et Eurostat

Évolution des importations italiennes de viande bovine réfrigérée hors viande de veau (1 000 téc)

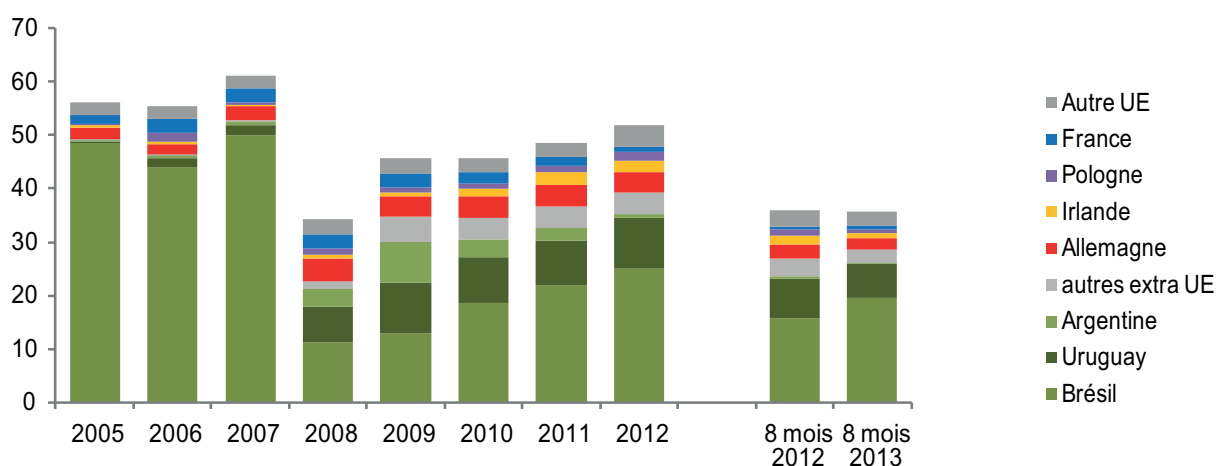
Figure 1.9



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Douanes italiennes

Évolution des importations italiennes de viande bovine congelée hors viande de veau (1 000 téc)

Figure 1.10



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Douanes italiennes

de viande bovine seraient vendus hachés chez l'enseigne Coop Italia, un chiffre que les responsables de la chaîne prévoient à 40% d'ici quelques années.

Une pression croissante des viandes importées

Parallèlement au recul de la consommation, la concurrence des importations de viandes s'accroît. L'Italie est en effet largement déficitaire en viande bovine et le déficit ne fait que s'accroître. Seulement le tiers (32%) de la viande de gros bovins consommée en Italie provenait en 2012 de bovins issus du cheptel de souche national, 29% de la consommation étaient alimentés par des bovins maigres importés, engraisés principalement dans la plaine du Pô, 36% par des viandes importées et 2% par des taurillons finis importés prêts à abattre. Ces animaux sont généralement orientés vers le Sud du pays (Sicile et Calabre).

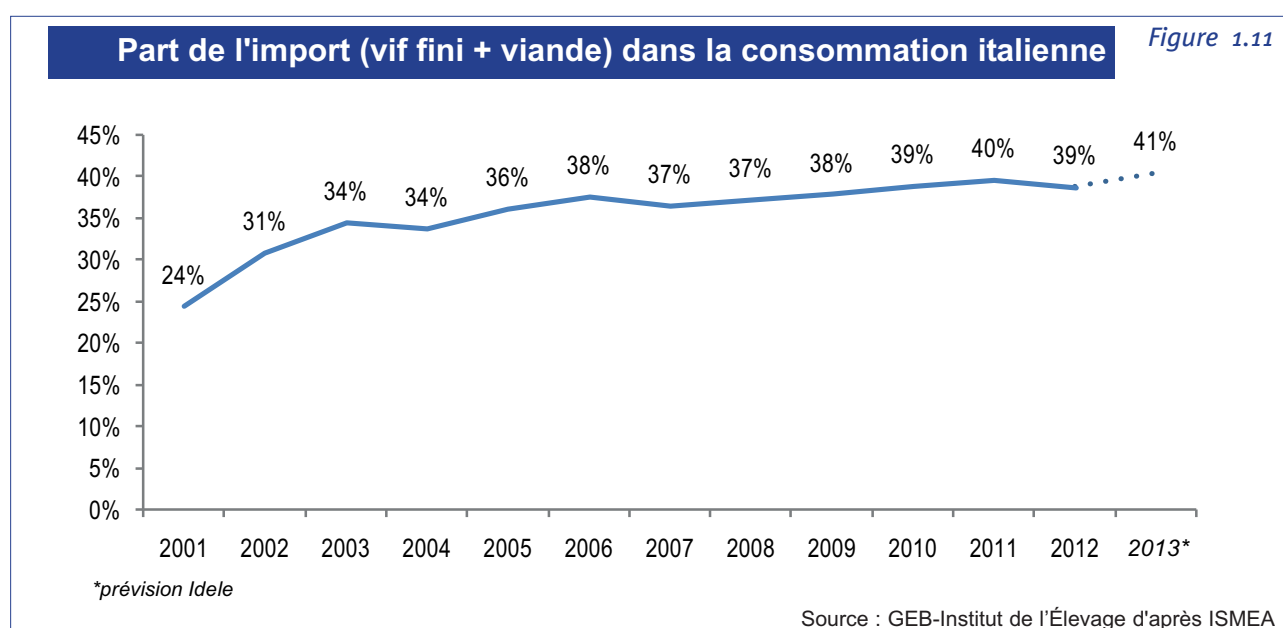
Les importations italiennes de viande bovine ont fortement progressé entre 2001 et 2010, passant de 301 000 téc à 515 000 téc (+71%). Toutefois, depuis 2010, la baisse de consommation sur le marché intérieur et la réduction des disponibilités en Europe et sur le marché mondial conduisent à une diminution de ces importations (-12% en 2 ans).

La part des importations (viandes + bovins vifs prêts à abattre) est passée de 24% de la consommation en 2001 à 41% en 2013, selon nos estimations (voir figure 1.11).

Par ailleurs, la viande importée change de nature. Les viandes congelées progressent depuis 2010 au détriment des viandes fraîches et les fournisseurs haut de gamme et moyenne gamme comme l'Irlande, le Danemark ou l'Autriche perdent des parts de marché au détriment de fournisseurs "low cost" comme le Brésil et la Pologne.

La viande polonaise revient en force en Italie et prend des parts de marché à la viande allemande dans le *hard discount*. Cette viande ne peut plus être vendue en Turquie depuis fin 2012 en raison notamment de l'interdiction de l'abattage halal en Pologne.

Les importations de viande brésilienne s'étaient brusquement repliées en 2008 en raison de nouvelles contraintes de traçabilité et du renchérissement des prix. Les volumes se redressent depuis, en particulier depuis la chute de la parité du real. Cette viande brésilienne sert pour une grande part à la fabrication de *Bresaola*⁴ (viande bovine séchée), avec en outre la possibilité de bénéficier de l'IGP *Bresaola della Valtelina*. Elle est donc très bien valorisée, ce qui a permis aux flux de se poursuivre malgré la hausse des prix brésiliens entre 2009 et 2011.



> > >

⁴ Le Brésil profite en particulier d'un contingent GATT de viande congelée destinée à la transformation en UE, avec un droit de douane réduit à 20%.

La grande distribution en Italie

Avec 61% des volumes de viandes bovines distribués en 2011 selon le rapport SMEA (*Alta Scuola di Management ed Economia Agro-Alimentare*), un niveau équivalent à celui de la France, la GMS est le débouché principal en Italie. La boucherie traditionnelle a toutefois une part de marché plus élevée qu'en France (26% contre 15% en

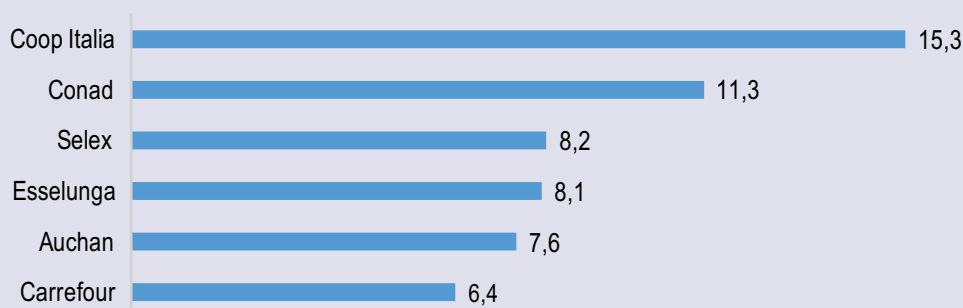
France) et est encore le principal circuit de distribution dans le sud du pays. La part des volumes consommés en RHD est en revanche moindre qu'en France (13% contre 23%).

Le paysage de la GMS est plus varié qu'en France. Les 10 premiers groupes ne détiennent « que » 72% de part de marché

tous produits confondus.

Les 4 leaders, **COOP ITALIA**, **CONAD**, **SELEX** et **ESSELUNGA**, sont des groupes italiens et comptent pour 43% des ventes de la distribution organisée. Ils sont suivis des groupes français **AUCHAN** et **CARREFOUR** (14% à eux deux).

Part de marché tous produits des 6 premiers groupes de distribution en Italie en 2012 (%)

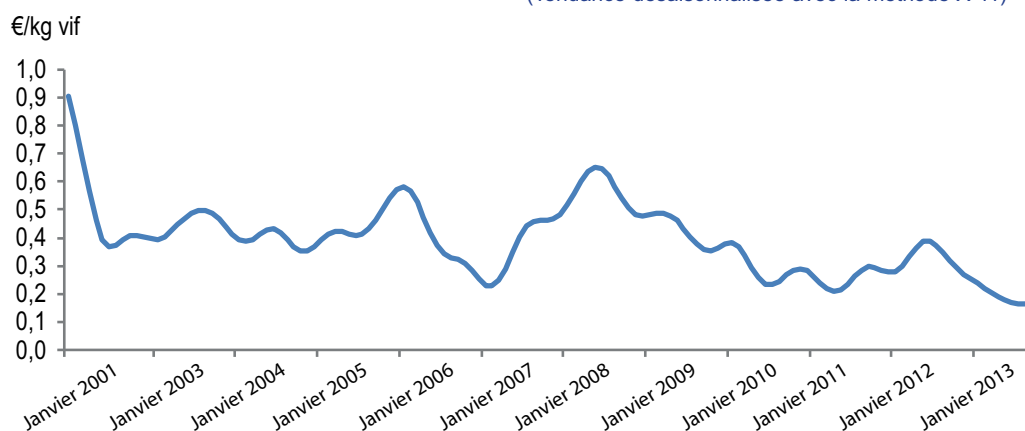


Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après *Federdistribuzione* et AC Nielsen

Evolution de l'écart entre la cotation du JB charolais italien à Modène et celle du JB U français

Figure 1.12

(Tendance désaisonnalisée avec la méthode X-11)



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après FranceAgriMer et Bourse de Modène

Les volumes de viande provenant de France n'avaient cessé d'augmenter de 2005 à 2012, venant compléter une offre locale de jeunes bovins en baisse. Les deux produits étant facilement substituables, la viande française concurrence la viande issue de broutards français engraisés et abattus en Italie. Ainsi, il est désormais fréquent de voir une barquette de viande française sur le même rayon et au même prix que la barquette de viande franco-italienne. Un « blasphème » il y a 5 ans, passé dans les mœurs aujourd'hui, qui offre aux distributeurs un argument de poids pour faire baisser les prix. En 2012, la viande française représentait 30% des importations italiennes de viande de bœuf fraîche (hors viandes de veau).

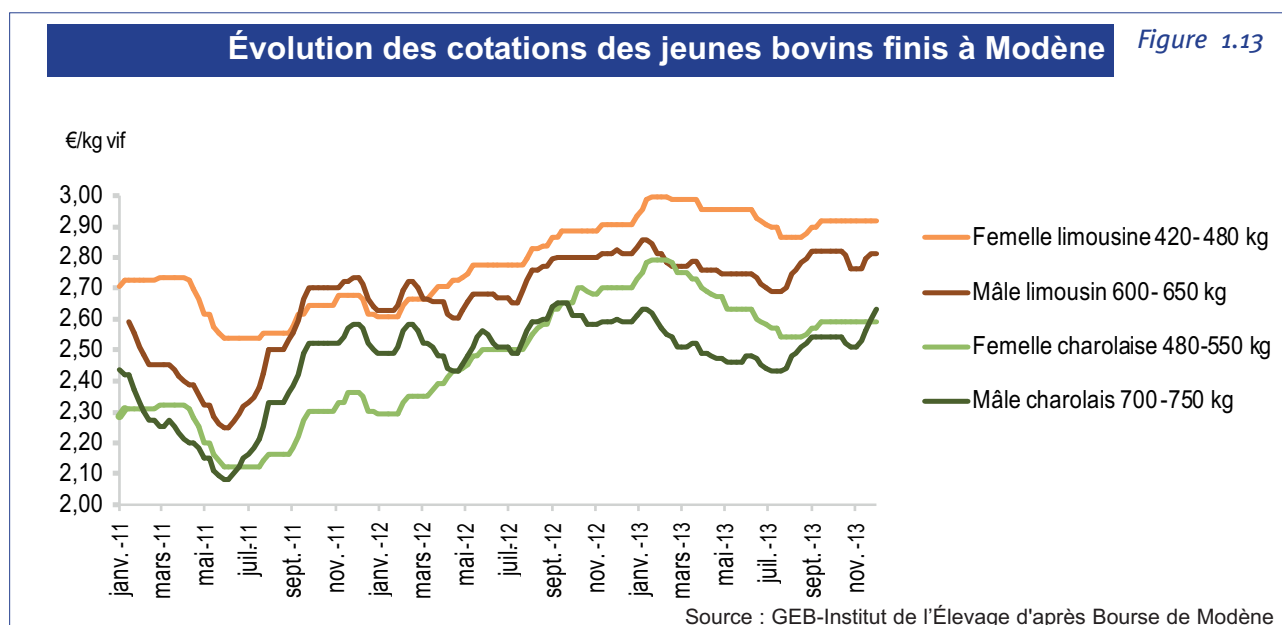
Autre type de concurrence pour la viande issue de l'engraissement transalpin, la fourniture irlandaise. Ainsi, la chaîne de distribution haut de gamme Coop Italia, qui a fait de la viande de « vitelloni garantis sans OGM » un de ses arguments majeurs, compte à côté de ses 12 fournisseurs italiens un groupe irlandais. Le groupe Kepak fournit de la viande irlandaise produite sous cahier des charges Coop Italia et vendue sous la marque du distributeur. En outre, la réorganisation actuelle de la direction de l'enseigne fait craindre un changement de stratégie

de cette chaîne très attachée aux démarches filières et notamment à la filière franco-italienne, laissant présager une ouverture plus large aux viandes importées.

Les prix à la production plafonnent

Crise de la consommation et pression des viandes importées ont pour conséquence de plafonner les prix des jeunes bovins italiens. Ainsi, le jeune bovin franco-italien se distingue de moins en moins des viandes importées. Le surpris dont il bénéficiait par rapport au jeune bovin français classé U a donc tendance à s'éroder. En moyenne de 42 centimes avant la crise de 2002 à mi-2008, celui-ci est passé à 21 centimes en moyenne entre novembre 2012 et novembre 2013 (figure 1.12).

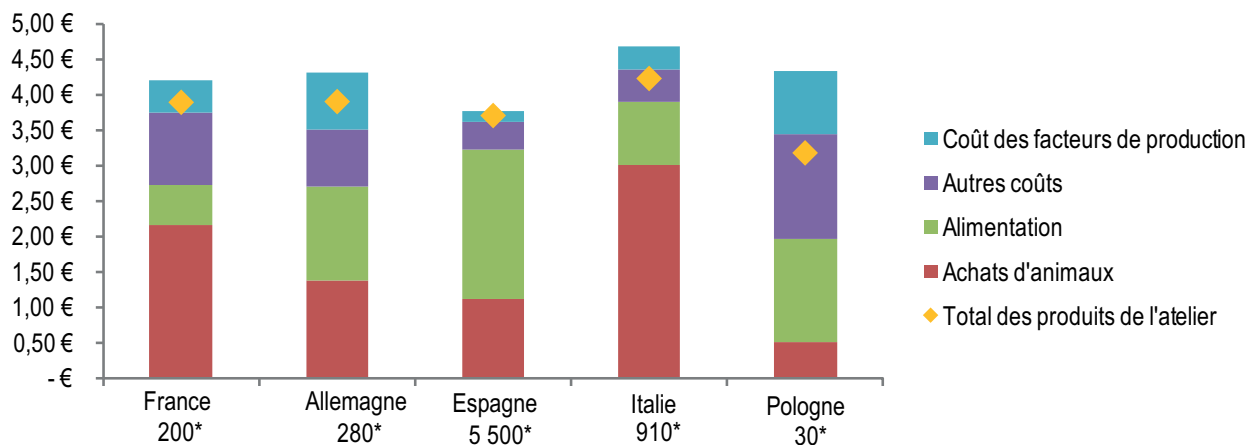
Habituellement (c'était encore le cas en 2011), le prix italien du jeune bovin décroît au premier semestre, avec le ralentissement de la demande à l'approche de l'été, et remonte au second semestre, la baisse des températures attisant les achats. Il culmine en général à l'approche des fêtes de fin d'année, période durant laquelle le consommateur est moins regardant sur le prix. Les prix ne sont pas



> > >

Comparaison européenne des coûts de production en atelier d'engraissement - conjoncture 2012 - €/kgc vendu

Figure 1.14

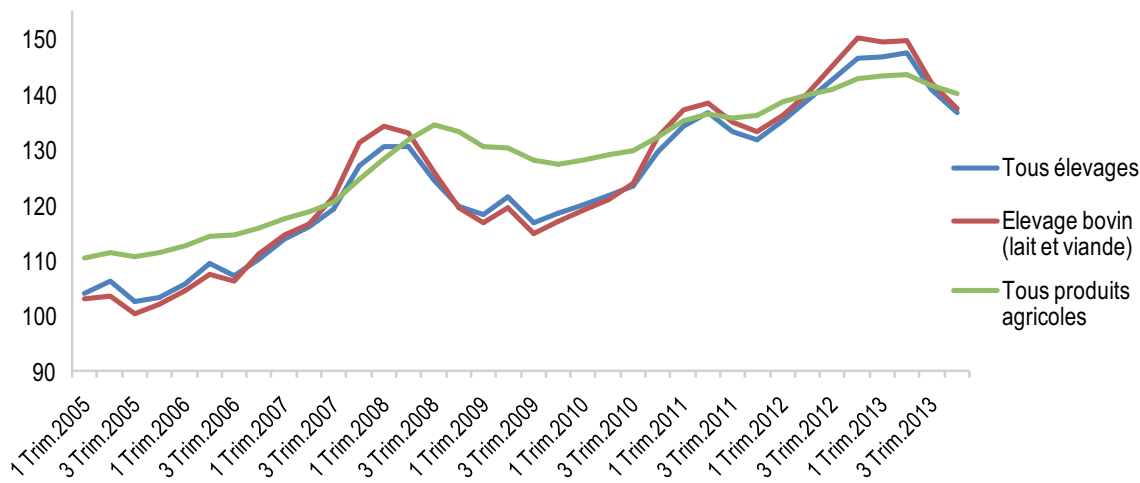


* nb d'animaux engraisés par an

Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après agribenchmark

Indice de prix des moyens de production - Base 100 en 2000

Figure 1.15



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après ISMEA

redescendus au premier semestre 2012, ou très peu, stimulés par la baisse de l'offre italienne et le net recul des importations, les exportateurs européens étant alors focalisés sur le débouché turc. Bien que n'ayant pas baissé en début d'année, ils ont entamé une hausse à partir de l'été, laquelle a été stoppée pour les mâles à l'automne 2012 en raison d'un net fléchissement de la demande. Les femelles s'en sont beaucoup mieux sorties, s'adossant à des niches de marchés : leurs prix sont alors passés au-dessus de ceux des mâles (figure 1.13).

La recherche du « *made in Italy* » tire les prix des races à viande locales à la hausse, mais également ceux des jeunes bovins laitiers. La demande interne pour des produits italo-italiens (issus de bovins, nés, élevés et abattus dans le pays) semble stimulée par un surcroît de conscience citoyenne dans le contexte de banqueroute nationale. Les prix des races locales étant devenus très élevés, les chaînes de distribution, notamment celles du centre du pays, qui promettaient des produits nés, élevés, abattus en Italie se replient progressivement vers le jeune bovin laitier. Ainsi, l'écart de prix entre le jeune bovin laitier italien et le jeune bovin charolais franco-italien a eu tendance à se réduire ces derniers mois, participant d'une certaine façon au plafonnement des prix des bovins issus de broutards français.

Des coûts de production parmi les plus élevés en UE...

Les engraisseurs italiens ont des coûts de production parmi les plus élevés d'Europe. Comme le montre la figure 1.14 issue du panel *agribenchmark*, le coût de production d'un atelier type de 910 places en Italie atteignait 4,67 € par kg de carcasse vendu en 2012, contre 4,19 € pour un atelier de 200 places en France ou 4,31 € en Allemagne (atelier de 280 places), soit un surcoût de 11% par rapport à l'atelier français et de 8% par rapport à l'atelier allemand.

L'achat du broutard pèse à lui seul pour près des deux tiers du coût total. Les frais d'alimentation (achat d'aliment et coûts liés à la production d'aliments sur la ferme, comme l'ensilage de maïs) représentent 19% du total. Les autres coûts (frais de mécanisation, bâtiments, carburant, frais vétérinaires et autres intrants nécessaires au fonctionnement de l'atelier bovin), 10% du total, pèsent moins qu'en

France grâce aux économies d'échelle. Enfin, les coûts des facteurs de production (foncier, rémunération du capital et rémunération du travail) comptent pour 7% du total.

...et une rentabilité très incertaine

Historiquement, le marché italien a toujours mieux valorisé la viande bovine que les autres marchés de l'UE, d'où le développement d'un engraissement haut de gamme à partir des broutards français les mieux conformés avec une alimentation soignée. Le but étant de produire des carcasses de première qualité, valorisées au mieux.

Mais le plafonnement des prix des bovins finis depuis 2012 - alors que les coûts de production continuaient à augmenter - remet en question la rentabilité de ce système de production haut de gamme. D'après les données d'*agribenchmark*, le total des produits de l'atelier (primes couplées incluses) n'est pas parvenu en 2012 à couvrir les coûts engagés (avant même la rémunération du travail, du capital et du foncier). La perte nette était de 11 €/100 kg, soit 40 € pour un animal de 350 kg carcasse. Certains engraisseurs annoncent ainsi avoir enregistré de lourdes pertes en 2012-2013, allant jusqu'à 250 € par animal sur certaines bandes de mâles charolais.

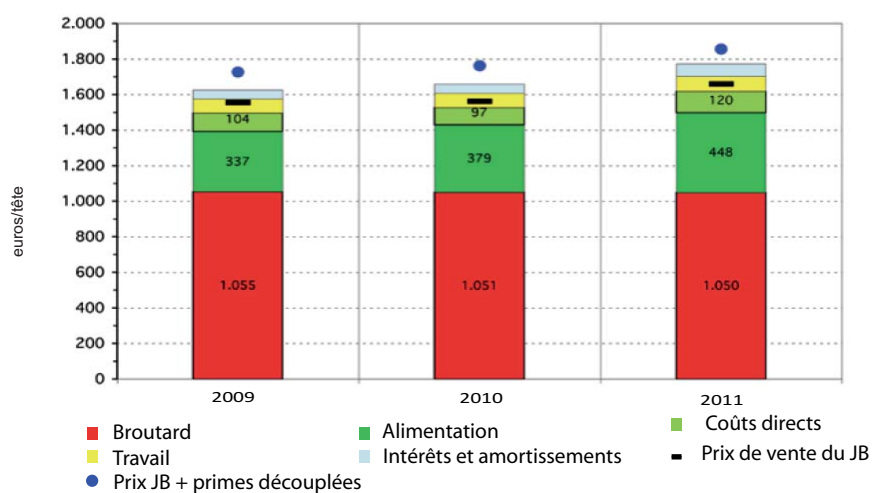
Les liquidités manquent

Les engraisseurs italiens, en manque de trésorerie, recourent désormais davantage au crédit à court terme pour pouvoir financer une partie de leurs dépenses courantes : broutards et aliments.

Or, la crise économique, les difficultés financières auxquelles ont dû faire face les banques et les nouvelles normes les obligeant à détenir davantage de capitaux propres (Bâle III) ont provoqué un fort resserrement du crédit. Le secteur agricole n'a pas été épargné. Les banques italiennes ne possèdent pas de filiales spécialisées en agriculture et connaissent mal le secteur. Elles sont d'autant plus réticentes à accorder des prêts. Le précédent Ministre de l'Agriculture prônait le retour à un crédit agricole spécialisé, avec des experts bancaires capables d'évaluer correctement le risque de ce secteur.

Rentabilité de l'engraissement italien avec et hors prime

Figure 1.16



Source : CRPA

Un autre facteur peut expliquer la frilosité des banques : la plupart des entreprises agricoles italiennes sont enregistrées en entreprise individuelle. Ce statut qui ne distingue pas le patrimoine de l'agriculteur de celui de l'entreprise n'exige pas la tenue d'une documentation comptable complète et transparente.

Ainsi, d'après l'ISMEA, le crédit aux entreprises agricoles aurait reculé de 22% entre 2011 et 2012, amenant le volume de crédit à son niveau le plus bas sur les 5 dernières années (selon les données Sgfa). Pourtant, le secteur agricole est moins mal en point que d'autres secteurs de l'économie italienne et le défaut de paiement serait inférieur à celui des secteurs de la construction et du commerce.

Ce rationnement du crédit intervient alors que les modalités de paiement ont été modifiées par une nouvelle loi. Depuis l'automne 2012, la loi sur les délais de paiements oblige en effet à payer les fournisseurs à 60 jours, alors que la pratique courante était de payer l'aliment à 200 jours et le brouillard entre 20 jours et 6 mois. Depuis le début de la crise, de nombreux exportateurs français avaient financé une partie de l'activité des engraisseurs italiens en acceptant d'allonger considérablement les délais de paiement. Compte tenu de la nouvelle loi, cette solution n'est plus envisageable.

Le problème de financement de l'activité d'engraissement, mais également d'abattage, est devenu prégnant. Pour faire face, les opérateurs italiens ont commencé à pratiquer, tout au long de la chaîne, un assainissement du marché par l'écrémage des clients douteux.

Une réforme de la PAC qui sera défavorable

Les engraisseurs italiens concentrent un grand nombre d'animaux sur une surface réduite : ils

bénéficient donc d'un DPU élevé, référence historique issue du découplage en 2005 des primes SCOP, PAB et PSBM*. Ce DPU serait en moyenne de 680 €/ha et 41 000 €/exploitation. Mais le montant peut monter jusqu'à 60 000 €/exploitation. Comme le montre la figure 1.16, issue des travaux du CRPA (Centre de Recherche sur les Productions Animales), ces DPU sont essentiels à la rentabilité de l'activité d'engraissement.

En outre, depuis 2005, des primes nationales conditionnées à la présence des animaux au moins 7 mois dans les ateliers italiens et à l'adhésion à un cahier des charges d'étiquetage volontaire, ont été versées aux engraisseurs italiens. Cette prime couplée a été confortée à l'occasion du bilan de la PAC en 2008. D'un montant unitaire de 40 €/tête en 2012, elle concernerait environ 700 000 animaux (sur 2 millions de jeunes bovins à l'engraissement cette année-là).

La réforme de la PAC est toujours en discussion en Italie fin 2013. La préoccupation majeure de la profession est la convergence des aides découplées, qui est souhaitée partielle et progressive sur la plus longue durée possible. Ensuite, le maintien d'une prime couplée au jeune bovin à un niveau plus élevé (60 €/tête) fait partie des souhaits de la filière.

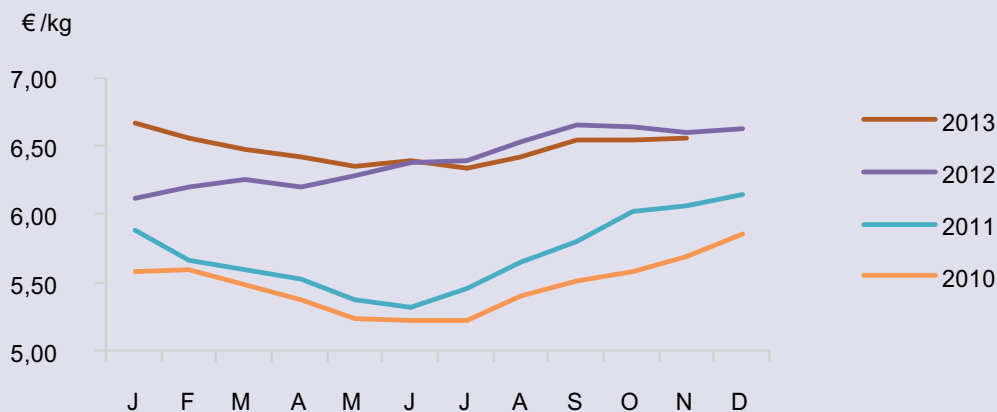
Le secteur de l'engraissement italien craint également le verdissement et sa mesure de diversification des cultures. Semer moins de maïs obligerait à acheter de l'ensilage à l'extérieur, ce qui renchérirait les coûts de production et pourrait diminuer les performances techniques de l'atelier, la qualité de l'ensilage de maïs pouvant être très variable.



* SCOP : Surface en céréales, oléagineux, protéagineux
PAB : Prime à l'abattage
PSBM : Prime spéciale aux bovins mâles

Les abattoirs, coincés entre baisse des volumes et plafonnement des prix

Prix abattoir-détaillant à Modène des carcasses de première qualité



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Bourse de Modène

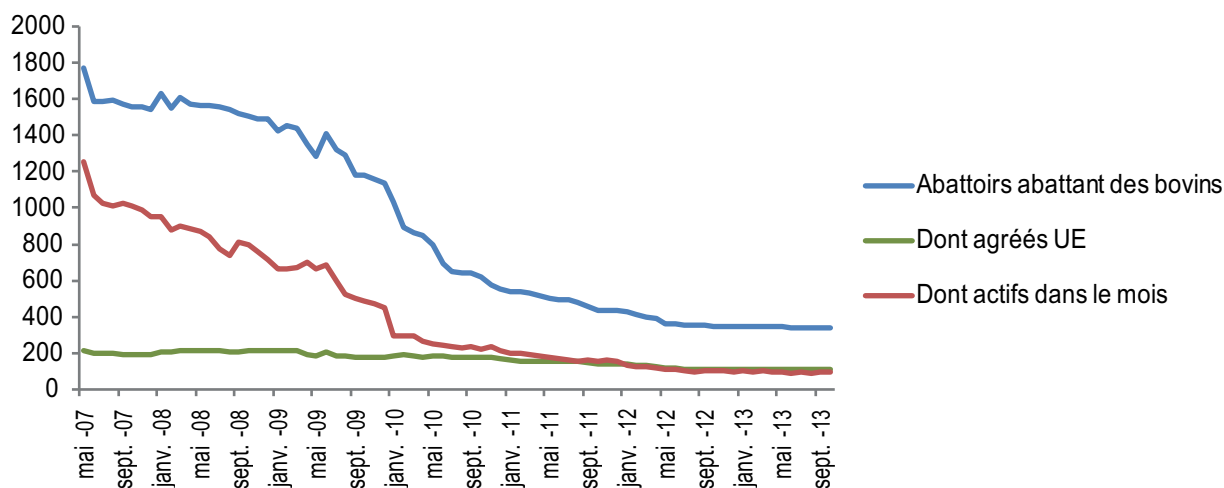
La chute de volumes abattus (-11% sur les 8 premiers mois de l'année 2013 /2012) impacte fortement la rentabilité de l'industrie d'abattage qui était déjà en surcapacité chronique. En outre, depuis l'été 2013, la baisse des prix vient amplifier la baisse du chiffre d'affaires des structures. En effet, depuis l'été

2013, les prix des carcasses de première qualité livrées aux détaillants (principalement la distribution organisée) sont inférieurs à ceux de 2012 sur la bourse de Modène, alors qu'ils ne cessaient de croître depuis 2010. Ainsi, si les prix à la production plafonnent c'est bien parce que les abattoirs ne parviennent plus

à passer des hausses de prix à la distribution. Les assureurs crédit français les considèrent comme un des maillons faibles de la filière. La garantie qu'ils accordent sur les engraisseurs italiens dépend souvent de la santé financière des abattoirs clients.

Nombre d'abattoirs de bovins en Italie

Figure 2.1



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Anagrafe Nazionale Zootecnica

2

Les stratégies des opérateurs pour surmonter la crise

Face à cette crise de consommation et de liquidités, qui met à rude épreuve l'ensemble de la filière italienne, les opérateurs qui résistent optent pour des stratégies assez similaires. La plupart ont commencé par remettre à plat leur portefeuille de clients, éliminant les mauvais payeurs et misant sur les débouchés les plus sécurisés, comme la grande distribution. Par ailleurs, nombreux sont ceux qui cherchent à intégrer un ou plusieurs maillons en amont ou en aval de leur activité historique afin de sécuriser une partie de l'approvisionnement et/ou des débouchés.

Un paysage plutôt éclaté

La crise n'a pas mis fin à la tendance italienne à vouloir rester indépendant. Le monde agricole reste peu uni. S'il existe des fédérations syndicales nationales d'agriculteurs, leurs associations spécialisées par filières ont peu de poids sur la scène nationale. Par ailleurs, ces associations ont donné très peu de pouvoir politique à l'association nationale des éleveurs (AIA), à qui peu de dossiers ont été confiés à l'exception de celui de l'amélioration génétique. En outre, il existe des organisations professionnelles régionales, mais elles ont souvent du mal à jouer la carte du national.

Seules deux coopératives d'engraisateurs de taille conséquente existent. Elles ne représentent à elles-deux que 80 000 têtes produites annuellement, soit à peine 9% de la production de jeunes bovins produits à partir de broutards français. Depuis la crise, ces coopératives reçoivent de nombreuses demandes d'adhésions, en général d'éleveurs en difficulté, qu'elles refusent le plus souvent afin de ne pas mettre en péril leur équilibre financier.

Le monde de l'abattage est également atomisé. Les 4 premiers groupes ne représentent que 20% du marché (tous bovins confondus). Et même si une grosse restructuration a déjà eu lieu, il reste de nombreux petits outils dont certains sont en grande difficulté. Des difficultés dues pour une large part à la surcapacité chronique des outils d'abattages, que la crise de l'engraissement ne fait qu'exacerber. Comme le montre la figure 2.1, le nombre d'abattoirs de bovins enregistrés dans la banque de données sanitaires a été divisé par près de 5 en 6 ans, cachant peut-être un certain nombre de passages vers une économie parallèle non officielle. Seuls ceux agréés UE seraient effectivement actifs. Il restait toutefois encore 337 abattoirs au total au 31 octobre 2013, dont seulement un tiers avait été actif dans le mois.



Stratégie des exportateurs français de broutards

La situation italienne affecte directement les exportateurs français d'animaux maigres. Tous les exportateurs font face à une baisse de la demande italienne, même si l'ampleur de la baisse diffère d'une entreprise à une autre. Ce repli des effectifs expédiés va de pair avec une hausse des encours, signe de la mauvaise santé économique des acheteurs transalpins. Face à cette situation, les exportateurs français sont proactifs et tentent de réduire l'impact de la crise italienne sur

leur activité. La stratégie mise en place comprend plusieurs axes :

- l'assainissement des comptes clients à travers l'élimination des mauvais payeurs et le raccourcissement du délai de paiement moyen. Mais cela a également comme conséquence une réduction de l'activité d'exportation.
- le resserrement des liens commerciaux avec les clients de longue date qui sont en général de bons payeurs. Conséquence logique de l'assainissement des comptes clients, cet axe renforce

la concurrence entre exportateurs sur un nombre réduit de clients.

- la volonté de coopération avec les banques et les entreprises italiennes pour trouver des solutions de financement destinées aux engraisseurs, bien que peu d'actions se soient concrétisées jusqu'alors.
- la recherche de nouveaux débouchés pour compenser le recul des achats italiens. La prospection concerne surtout les pays du Maghreb, dont les achats ont fortement progressé depuis 2009.

Les principaux acteurs de la filière italienne

2 coopératives d'importance

AZOVE et SCALIGERA sont les deux principales coopératives d'engraisers en Italie. Outre la fourniture de conseil technique, les coopératives s'occupent de l'achat des broutards et de la vente des jeunes bovins finis. **AZOVE**, basée dans la province de Padoue commercialise 45 000 jeunes bovins par an, à partir de broutards français essentiellement, mais également irlandais et d'Europe de l'Est (elle a d'ailleurs une filiale en Slovaquie). Elle détient un abattoir et ambitionne d'y abattre 50% de sa production. **SCALIGERA**, basée dans la province de Vérone, commercialise 35 000 têtes issues de 40 élevages membres. Elle ne

s'approvisionne qu'en France pour l'achat de broutards et produit des carcasses légères très standardisées. **SCALIGERA** ne possède pas d'abattoir mais fait abattre à façon pour fournir certains distributeurs en direct.

INALCA et UNIPEG, leaders de l'abattage

Dans un secteur de l'abattage très éclaté, les leaders ont une part de marché relativement limitée.

INALCA et UNIPEG abattent chacun environ 140 000 jeunes bovins mâles et femelles chaque année, soit seulement 12% des abattages nationaux à eux deux. Si l'on ajoute **VICENTINI, VERCELLI, COLOMBEROTTO et CLAI**, qui abattent chacun entre 40 000

et 50 000 têtes, ces 6 groupes réalisent environ 20% des abattages nationaux de jeunes bovins.

INALCA, entreprise du groupe **CREMONINI**, réalise un chiffre d'affaire annuel de plus de 1,5 milliard d'euros. Elle est de loin le premier abatteur italien si l'on ajoute les vaches de réforme dont elle a fait sa spécialité.

UNIPEG, abatteur coopératif, est le second groupe d'abattage en Italie. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 428 Millions d'euros en 2012.

Ces deux leaders ont fondé en 2002 une société commune chargée notamment de la valorisation des peaux : **QUINTO VALORE**.

Enfin, une interprofession existe sur le papier mais n'est toujours pas opérationnelle, son financement étant en discussion depuis de nombreuses années.

Des stratégies individuelles d'intégration verticale

Plutôt que de se rapprocher d'une structure concurrente du même maillon de la filière, les entreprises italiennes cherchent à intégrer un ou plusieurs maillons en amont ou en aval de leur activité de base. Ceci permet de connaître le marché et les contraintes de ses fournisseurs ou clients et ainsi de négocier les meilleurs prix. Mais le but est avant tout de sécuriser une partie de l'approvisionnement ou une partie des débouchés. Ainsi, la coopérative AZOVE, qui possédait déjà un abattoir, a décidé de faire monter à 50% la part de ses abattages en propre (contre un tiers en 2010). Quant à la société INALCA, leader de l'abattage, elle produit en propre ou avec des éleveurs intégrés 20% de son approvisionnement en jeunes bovins mâles et femelles.

Sélectionner et fidéliser les bons clients

La crise a montré qu'on ne s'en sortait pas en faisant des « coups ». Continuité, régularité, fidélité avec ses fournisseurs comme avec ses clients semblent être devenus les maîtres-mots. En outre, tous les opérateurs rencontrés disent vouloir écrémer les clients en arrêtant de fournir les payeurs incertains et en resserrant les liens commerciaux avec les clients fiables qui règlent les factures dans les temps.

Il y aurait même une volonté collective autour de la création d'un label pour les « opérateurs fiables ». Cette labellisation permettrait d'écarter l'économie grise et de conforter la partie saine de la filière.

Miser sur la GMS

Tous les abatteurs (et coopératives faisant abattre à façon) tentent de maximiser les volumes vendus à la GMS. Dans une économie où les liquidités se font rares, il faut aller les chercher là où elles se trouvent. Les enseignes de distribution sont payées comptant par les consommateurs. Il est donc infiniment plus facile pour elles de respecter l'article 62 que pour les grossistes qui fournissent les boucheries artisanales ou la RHD. Mais les enseignes savent profiter de leur

position dominante. Et le repli de tous les fournisseurs de viande vers ce circuit de commercialisation ne va pas sans une pression supplémentaire sur les prix.

Court-circuiter les grossistes

Les grossistes apparaissent clairement comme le maillon faible de la filière, d'autant plus depuis la mise en place de l'article 62 qui oblige à payer plus vite qu'auparavant ses propres fournisseurs et donc exige un paiement plus rapide de ses clients. Or, non seulement les impayés sont plus fréquents chez les grossistes, mais leurs délais de paiement sont en outre plus importants.

Ainsi, bon nombre d'opérateurs ont décidé de réduire dans la mesure du possible les ventes aux grossistes, soit en se rabattant vers les chaînes de distribution organisées, pour ceux qui le peuvent, soit en fournissant directement les boucheries traditionnelles du Centre et du Sud. Cette dernière option, qui consiste à court-circuiter les grossistes, permet en outre de diluer les risques d'impayés en élargissant le panel de clients. La force commerciale déployée est rentabilisée par la marge que le grossiste ne prend plus.

Diversifier l'activité avec la production de biogaz

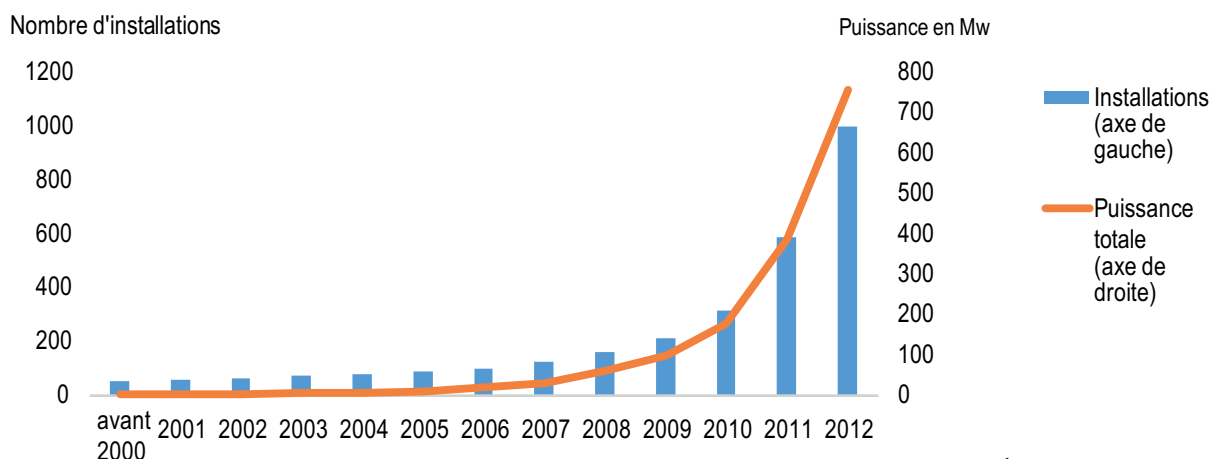
Le développement des installations de biogaz a commencé en Italie dès les années 90, poussé par des incitations fortes, liées à la cession d'électricité (l'Italie étant fortement dépendante de l'importation pour son approvisionnement en électricité). Mais le véritable essor des installations n'a démarré qu'à la fin des années 2000, avec la volonté de matérialiser l'objectif fixé par les autorités italiennes de 17% d'énergies renouvelables en 2020 (biogaz, photovoltaïque, éolien, hydroélectricité...). Pour cela, le tarif de rachat est passé en 2009 à 0,28 €/kWh, garanti pendant 15 ans, pour les installations de moins d'1 MWh.

Confrontés à une baisse de leurs débouchés, un certain nombre d'engraisers italiens ont, comme d'autres producteurs agricoles, profité de ces incitations et diversifié leurs sources de revenus en installant des digesteurs dans le but de produire et de vendre de l'électricité élaborée à partir de biogaz.

> > >

Évolution du nombre d'installations et de la puissance totale des digesteurs de biogaz présents dans des exploitations agricoles italiennes

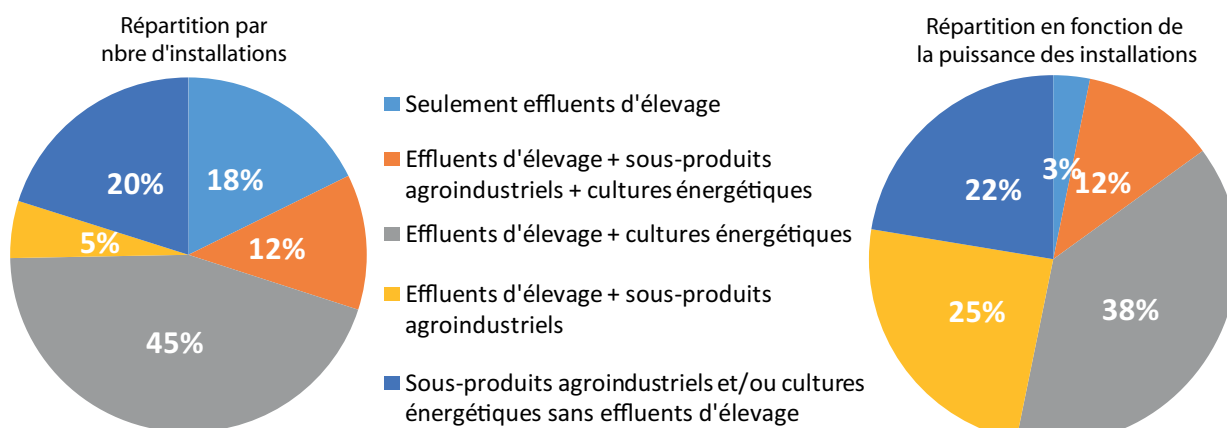
Figure 2.2



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après CRPA

Classification des installations de biogaz en fonction du substrat utilisé (2012)

Figure 2.3



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après CRPA (sondage effectué sur 60% des installations)

Nouvelle grille tarifaire de rachat de l'électricité

Figure 2.4

Type de substrats	Puissance (kW)	Tarif de base (€/kWh)
Produits d'origine biologique	1 < P ≤ 300	0,18
	300 < P ≤ 600	0,16
	600 < P ≤ 1000	0,14
	1000 < P ≤ 5000	0,104
	P > 5000	0,091
Sous-produits d'origine biologique	1 < P ≤ 300	0,236
	300 < P ≤ 600	0,206
	600 < P ≤ 1000	0,178
	1000 < P ≤ 5000	0,125
	P > 5000	0,101
Déchets organiques	1 < P ≤ 600	0,216
	600 < P ≤ 1000	0,216
	1000 < P ≤ 5000	0,109
	P > 5000	0,085

Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Université de Bologne

Toutes productions agricoles confondues, le nombre de digesteurs installés sur des exploitations agricoles est passé de 50 en 2000 à près de 1 000 en 2012, pour un potentiel de production électrique de 750 MW (voir figure 2.3 ci-contre). En comparaison, l'Allemagne comptait en 2012, 7 500 installations pour une puissance supérieure à 2 800 MW.

Cette forte augmentation a surtout profité aux installations de taille moyenne, comprise entre 500 kW et 1 MW, qui représentaient fin 2012 68% des digesteurs en activité en Italie, contre à peine 18% en 2007. Le nombre de grosses installations, de plus d'1 MW, a quant à lui cessé de progresser.

Trois régions, Lombardie, Vénétie et Emilie-Romagne concentrent à elles seules 60% des installations. Cette concentration des installations de biogaz a pour conséquence de tirer les prix de la terre et du maïs à la hausse dans ces régions.

La hausse des installations a cependant ralenti suite à la publication le 6 juillet 2012 d'un décret modifiant les conditions d'installations et les incitations financières. Les tarifs de base ont dorénavant été abaissés et sont inversement proportionnels à la taille de l'installation et différenciés selon les substrats utilisés. Ainsi, comme le montre la figure 2.4, la grille comprenant les incitations les plus élevées est réservée aux installations utilisant des sous-produits d'origine biologique, dont les effluents d'élevage. Au

sein de cette grille, le tarif de base est de 0,236 €/kWh pour les installations de moins de 300 kW, et diminue avec l'augmentation de la puissance. La grille élaborée pour les installations n'utilisant que des produits d'origine biologique démarre à 0,18 €/kWh. À ces tarifs de base se rajoutent des primes, fonctions du rendement de la cogénération et de la proportion d'azote récupérée pour produire des fertilisants. En cas de maximisation des primes, le prix payé peut ainsi dépasser 0,30 €/kWh.

L'augmentation annuelle de puissance pour toute l'Italie est désormais limitée à 170 MW en 2013 et 160 MW en 2014 comme en 2015, cumul de toutes les installations dont la puissance est supérieure à 100 kW. En outre, les démarches administratives sont simplifiées pour les unités de tailles petites et moyennes. Toutes ces mesures devraient encourager l'installation d'unités de petite taille au détriment des grandes.

Fin 2013, les possibilités d'utilisation du biogaz ont été élargies par un décret permettant l'utilisation de cette production dans le réseau de gaz naturel et comme carburant pour les véhicules. Cette décision semble avoir été motivée par la volonté de réduire la dépendance italienne au gaz importé ainsi que par la perspective de soutenir le PIB agricole. Elle devrait sans nul doute renforcer les velléités d'expansion de production de cette source d'énergie.

Le biogaz concurrence-t-il ou conforte-t-il l'engraissement ?

Les installations de digesteurs dans les exploitations agricoles ont des effets contrastés. L'intérêt pour l'éleveur est évident : perception d'un revenu lié à la production d'énergie verte et assuré pour 15 ou 20 ans ; diminution des problèmes environnementaux de son élevage dans une région où les contraintes se tendent sur les bilans azotés et phosphorés ; amélioration de l'utilisation agronomique des éléments fertilisants présents dans les déjections à travers une diminution des coûts de transport et d'épandage.

Mais ces digesteurs représentent également une nouvelle utilisation du maïs (les 3/4 des digesteurs utiliseraient des cultures énergétiques) qui entre en concurrence avec l'engraissement au sein même des exploitations.

Un certain nombre d'engraisseurs ont réduit leur cheptel au profit de digesteurs, à un moment où la rentabilité de l'engraissement était fragile alors que celle de la production de biogaz était assurée. Cependant, si l'arrivée du biogaz a réduit l'engraissement dans certaines exploitations, le

revenu quasi-assuré qu'il permet d'obtenir et la forte incitation à utiliser des déjections animales ont également conforté les places d'engraissement restantes et ainsi renforcé la situation économique globale des exploitations.

L'autre aspect de la concurrence biogaz/engraissement a trait à l'équilibre offre/demande du maïs échangé sur le marché. Le CRPA estime entre 130 000 et 150 000 ha les surfaces énergétiques dont les productions sont utilisées pour la production de biogaz.

3

Quelles perspectives pour la filière franco-italienne ?

Moins de place sur le marché pour les JB franco-italiens

La consommation italienne de viande bovine sera probablement encore amenée à se réduire. Au mieux, elle se stabiliserait selon nous en 2015 ou 2016 - si la crise économique est enrayée – autour de 1,15 million de téc, soit 8% sous son niveau de 2012. Si l'on fait l'hypothèse d'une population stabilisée, la consommation par habitant serait ramenée à 19,3 kgéc/an, soit un niveau encore bien supérieur à la moyenne européenne (15 kgéc). Il y a par ailleurs peu de chances qu'elle rebondisse franchement par la suite, la consommation de viande bovine pouvant être considérée comme « mature » en Italie. En effet, la viande bovine n'est plus un signe extérieur de richesse comme elle a pu l'être par le passé et les citoyens italiens deviennent sensibles aux critiques formulées à son encontre. Par ailleurs, la perte des traditions culinaires conduit à rapidement déshabituer les nouvelles générations de consommer régulièrement de la viande bovine. Certes, un nouveau style de consommation se développe, notamment les burgers à la mode anglo-saxonne, qui permet de maintenir une forme de consommation chez les jeunes. Mais ce type de

produit n'est pas celui qui valorisera la production de jeunes bovins.

Le débouché export restera limité pour la viande de jeunes bovins italiens. L'Italie exporte essentiellement de la viande de vache. Son modèle de production de jeunes bovins haut de gamme, peu compétitif sur les prix, ne lui permet pas de se placer sur les marchés extérieurs. Seuls quelques avants de jeunes bovins partent sur la Grèce pour équilibrer un marché italien un peu plus demandeur d'arrières. Sans remise en question du système de production, la conquête de nouveaux débouchés paraît difficile étant donné le prix élevé des carcasses italiennes.

La production italienne de jeunes bovins continuera à pâtir de la forte pression des viandes importées. Malgré la crise, l'Italie reste en effet un pays convoité par les grands exportateurs car la viande peut y être vendue encore relativement cher. Sans pour autant augmenter significativement en volume, les importations de viande devraient encore grignoter des parts de marché face à la production locale.

> > >

Un peu plus de veaux laitiers ou croisés nés en Italie pourraient être engraisés en jeunes bovins, la filière veau de boucherie poursuivant son déclin. Ces animaux, recherchés par certains distributeurs pour leur origine 100% italienne, bénéficient d'un avantage prix notable par rapport aux races à viande locales dont les cheptels sont orientés à la baisse.

Ceci laissera donc moins de place aux bovins produits à partir de broutards français. **Les exportations de broutards vers l'Italie pourraient tomber à l'horizon 2016 entre 700 000 et 750 000 têtes** (entre -8% et -14% /2012). La proportion de femelles (31% en 2012) ne devrait plus s'accroître significativement. On sent déjà en cette fin 2013 un fléchissement dans l'attrait qu'elles suscitaient jusque-là. Le prix élevé des broutards françaises, lié notamment à la rétention des femelles dans les exploitations de naissance, commence en effet à limiter la demande du côté italien.

Une demande pour une offre plus régulière et encore plus standardisée

La crise que rencontre actuellement la filière continuera à réduire le nombre d'opérateurs, en écartant les engraisseurs spéculateurs qui n'achetaient que lorsqu'une bonne occasion se présentait.

Ne devraient rester à terme que des engraisseurs de taille importante (le seuil critique serait autour de 500 places), autonomes ou quasi-autonomes en maïs ensilage, donc bénéficiant de surfaces suffisantes pour la taille de l'atelier, et ayant développé une activité de diversification comme le biogaz, qui permet une sécurité financière et une stabilisation de l'activité.

Ces gros engraisseurs rentrent des broutards toutes les semaines afin de pouvoir fournir leurs clients de façon régulière tout au long de l'année. Encore plus qu'avant, les engraisseurs transalpins rechercheront donc une offre de broutards la plus régulière et la plus standardisée possible. Les « queues de camions » (bovins mal conformés ou trop lourds), qui partaient chez les opérateurs opportunistes, auront de plus en plus de mal à trouver preneur.

Une volonté de travailler avec la France

Les opérateurs italiens, conscients de leur dépendance vis-à-vis de la France pour l'approvisionnement en broutards, ont bien l'intention de travailler main dans la main avec les opérateurs français pour que l'ensemble de la filière sorte de la crise plus forte qu'avant. De nombreux sujets font ou feront l'objet de travaux partenariaux :

- Des sujets techniques tout d'abord, comme la santé animale, l'alimentation ou la génétique, qui permettraient de réduire les pertes en élevage et d'augmenter l'efficacité du système italien.
- Des sujets d'organisation économique, peut-être plus délicats à mettre en œuvre mais néanmoins fondamentaux, comme la saisonnalité des sorties ou la réduction de la fluctuation des prix des broutards.
- Des sujets financiers enfin, car le problème de liquidité auquel doivent faire face les coopératives et négociants français comme les engraisseurs et abatteurs italiens est crucial. Et il est doublé de la difficulté d'avoir une activité transfrontalière qui implique des règles de paiement différentes de part et d'autre des Alpes.

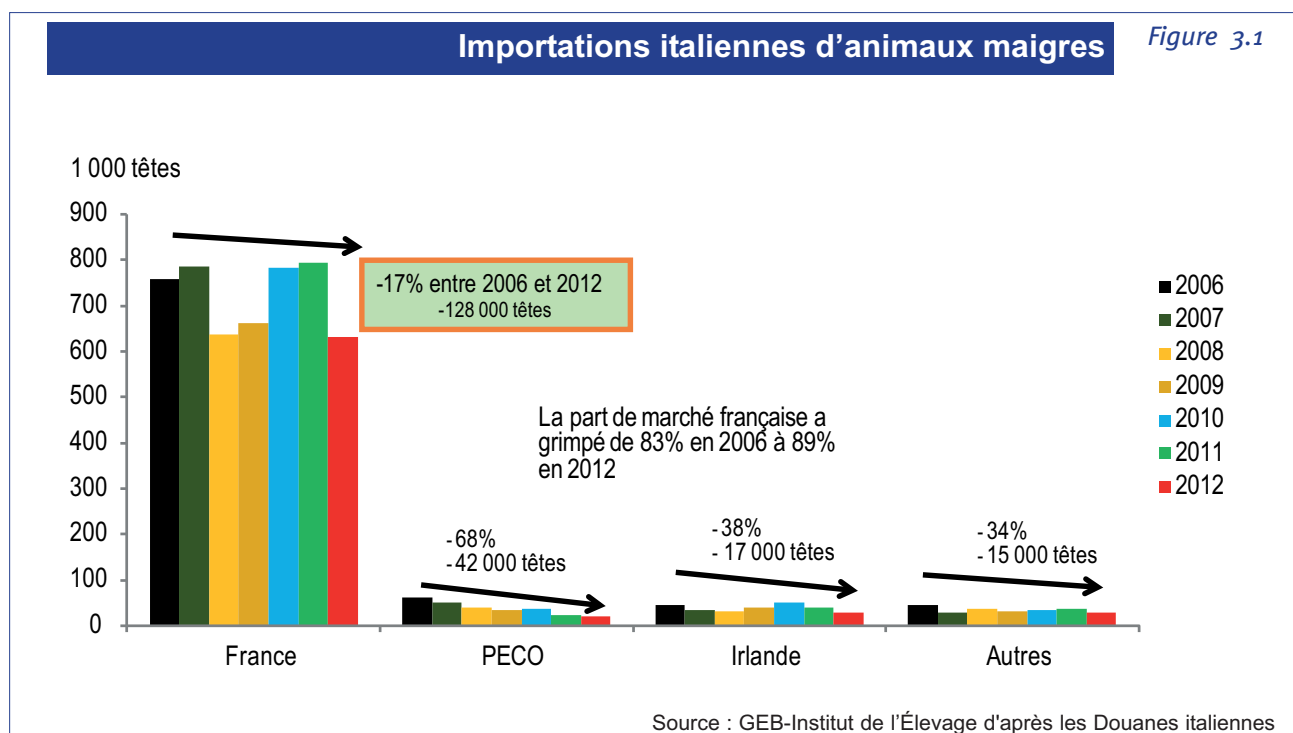
L'Italie restera le débouché principal des broutards français

Le recul de l'engraissement en Italie se répercute directement sur les exportations françaises de broutards. La baisse devrait se situer aux alentours de 5% en 2013, après un recul de près de 7% en 2012. Mais l'Italie ne peut se passer de la France, et vice-versa. La réduction des importations italiennes d'animaux maigres touche de manière plus importante nos concurrents, la France gagnant des parts de marchés. Ainsi, d'après les Douanes italiennes, les importations en provenance de France auraient baissé de 17% entre 2006 et 2012, alors que celles en provenance d'Irlande et des PECO auraient chuté respectivement de 38 et 68%. La dépendance de l'Italie envers la France s'accroît donc, même si le nombre total d'animaux importés diminue.

La réciproque est vraie, même si moins flagrante. Parmi les débouchés européens des exportations françaises, l'Italie renforce sa position, suite à l'écroulement des achats espagnols et grecs. Mais depuis 2010, de nouveaux débouchés se sont révélés, en dehors des frontières européennes. Les pays du Maghreb se sont tournés vers la France, pour s'approvisionner en animaux maigres, destinés à être engraisés et abattus sur leur sol. Ces envois ont représenté jusqu'à 3% des exportations totales françaises d'animaux maigres. Cependant, ces nouvelles destinations des animaux français ne compenseront pas à elles seules le recul vers l'Italie. Les débouchés intérieurs des pays du Maghreb sont

encore limités, leur volonté est de développer à long terme le naissage sur leur territoire, leur politique commerciale est souvent à géométrie variable, les liens commerciaux avec la France sont récents et la concurrence espagnole est rude.

Le débouché historique italien, autour duquel s'est structurée la filière d'exportation française de bovins maigres, restera donc encore pour de nombreuses années la destination privilégiée des animaux maigres français.



Remerciements

Ce dossier s'appuie sur des entretiens et des visites effectués en Italie et en France en juin et juillet 2013. Nous prenons l'entière responsabilité de ce qui est écrit dans ce dossier, qui ne saurait engager en rien les différentes personnes rencontrées. Nous tenons toutefois à remercier vivement les personnes qui nous ont facilité les contacts, nous ont cordialement accueillis et ont accepté de répondre à nos questions :

Engraisseurs, coopératives, associations et syndicats agricoles :

- **Daniele Bonfante**, Directeur Commercial de AZOVE ;
- **Paolo Tovo**, Directeur, et **Nicola Fortuna**, Président, de SCALIGERA ;
- **Giuliano Marchesin, Alessandro Mazzenga et Andrea Scarabello**, de UNICARVE ;
- **Mario Guzzo**, engraisseur à Corezzola dans la province de Padoue ;
- **Daniele Mezzogori et Riccardo Calabrese** de la CONFAGRICOLTURA, ainsi que **Luigi Andretta**, Président de la section bovine ;

Secteur de l'abattage

- **Loris Colomberotto**, Administrateur de COLOMBEROTTO ;
- **Carlo Vicentini**, Administrateur Délégué de VICENTINI CARNI ;
- **Fabrizio Guidetti**, Président exécutif, et **Ivano Lugli**, Vice-Président, de UNIPEG ;
- **Serafino Cremonini**, Directeur Commercial, et **Luca Macario**, Responsable Communication, de INALCA ;
- **François Tomei**, Directeur de ASSOCARNI ;

Grande distribution

- **Marco Guerrieri**, Responsable viandes et poissons, et **Davide Paganelli**, Responsable viandes bovines et ovines, à la direction commerciale de COOP ITALIA ;

Organismes d'études et de recherche

- **Claudio Federici, Paola Parmigiani, Mariella Ronga, Annamaria Di Paolo, Andrea Vece et Patrizio Pozzi** de l'ISMEA ;
- **Kees de Roest, Claudio Montanari et Nicola Labertino** du CRPA ;
- **Samuele Trestini et ses collègues**, chercheurs à l'Université de Padoue ;

Administration

- **Nicola Ravegnini**, du service des productions animales, Direction Agriculture de la Région EMILIE ROMAGNE ;

Secteur bancaire

- **Raphaël Gay**, Responsable de la direction Agroalimentaire de la banque CARI PARMA ;

Assureurs Crédits

- **Fabrice Rocchi**, Responsable de branche, secteur Agro-distribution, COFACE ;
- **Franck Llorca**, Département Engagements, Responsable de la zone Europe du Sud, GIPAC – GROUPAMA

Exportateurs français

- **Pierre Richard**, Directeur Commercial de DELTAGRO
- **Michel Fénéon**, Directeur de EUROFRANCE
- **Ludovic Valladon**, Responsable export de BEVIMAC
- **Edigio Savi**, Président de PARMAFRANCE

Nous remercions également **Daniel Blanc et Véronique Descamps** d'UBIFRANCE pour l'organisation de la mission.

Les dossiers Économie de l'Élevage

résumé les principales études conduites par le GEB
(Département Économie de l'Institut de l'Élevage)
en collaboration avec les services de la CNE
Ils sont consultables sur le site : <http://www.idele.fr>

Liste des derniers Dossiers Économie de l'Élevage

- Bergers demain : La filière ovine française s'interroge sur son avenir. n°438 - Septembre 2013
- Les filières viandes bovine et ovine en Espagne, à la recherche d'un nouveau souffle. n°437 - juillet-Août 2013
- L'élevage irlandais et ses filières. Quel paysage à l'horizon 2020 ? n° 436 - juin 2013
- Marchés mondiaux des produits laitiers en 2012. Expansion mouvementée. n° 435 - mai 2013
- 2012 : L'année économique ovine. Perspectives 2013. n° 434 - avril 2013
- 2012 : L'année économique caprine. n° 433 - mars 2013
- 2012 : L'année économique laitière. Perspectives 2013. n° 432 - février 2013
- 2012 : L'année économique viande bovine. Perspectives 2013. n° 431 - janvier 2013
- Le marché mondial de la viande bovine en 2012. L'appétit de bœuf se creuse en Asie... comblé par l'Inde qui talonne le Brésil. n° 430 - Décembre 2012
- La filière veau de boucherie. Un potentiel à maintenir. n° 429 - Novembre 2012
- Les modèles laitiers du nord de l'Union européenne à l'épreuve de la volatilité n° 428 - Octobre 2012
- La production de viande bovine au Brésil. Le zébu est-il toujours conquérant ? n°427 - Septembre 2012
- Les Allemagnes laitières. Voies divergentes et avenir contrastés. n°426 - Juillet-Août 2012
- La filière viande au Canada. Toujours très dépendante des USA.. n°425 - Juin 2012
- 2011 : L'année économique ovine. Perspectives 2012. n°424 - Mai 2012
- 2011 : L'année économique laitière. Perspectives 2012. n°423 - Avril 2012
- 2011 : L'année économique caprine. n°422 - Mars 2012
- Marchés mondiaux des produits laitiers en 2011. Anticyclone prolongé.n°421 - Février 2012
- 2011 : L'année économique viande bovine. Perspectives 2012. n° 420 - janvier 2012
- Le marché mondial de la viande bovine en 2011. L'Europe dans le sillage des hauts prix mondiaux. N°419 - décembre 2011
- Le lait après 2015. Comment les transformateurs comptent gérer l'offre. n° 418 - novembre 2011
- Où va le bœuf ? Quel produit pour quel marché ? n° 417 - octobre 2011
- L'élevage bovin allaitant français à l'horizon 2015 et perspectives 2035. Forces et faiblesses face au changement de contexte agricole. n° 416 - septembre 2011
- La production de viande bovine en France. Qui produit quoi, comment et où ? n°415 - juillet 2011
- Le marché de la viande bovine en Italie. n°414 - juin 2011
- 2010 : L'année économique ovine. Perspectives 2011. n°413 - mai 2011
- 2010 : L'année économique caprine. n°412 - avril 2011
- 2010 : L'année économique laitière. Perspectives 2011. n°411 - mars 2011
- Marchés mondiaux des produits laitiers. À l'heure de la volatilité. n°410 - février 2011
- 2010 : L'année économique viande bovine. Perspectives 2011. n° 409 - janvier 2011
- Le marché mondial de la viande bovine en 2010. Les cours du bœuf flambent partout... sauf en Europe. n°407 - novembre 2010
- La filière laitière caprine en Espagne. Les aléas d'une production d'appoint. n° 406 - octobre 2010
- Les filières viande bovine et ovine en Nouvelle-Zélande. Une affaire familiale entre technicité et manque de rentabilité. n° 405 - septembre 2010

**Ces documents sont disponibles au prix de 10 € le téléchargement,
sur le site <http://www.idele.fr> - <http://technipel.idele.fr>**

Rédaction : Département Économie (GEB)

Le GEB (Groupe Économie du Bétail), Département Économie de l'Institut de l'Élevage, bénéficie du financement du Ministère de l'Agriculture et sur contrats, du Fonds de l'Élevage, de l'Interprofession lait et viande, et de FranceAgriMer

> Équipe de rédaction : G. Barbin - S. Bouyssière - M. Carlier - F. Champion - JM. Chaumet - P. Chotteau - A. Gruère - B. Lelyon - C. Monniot - C. Perrot - G. You

> Mise en page : M. Allié > Email : leila.assmann@idele.fr > Directeur de la publication : M. Marguet

Document publié en collaboration avec les services de la Confédération Nationale de l'Élevage par l'Institut de l'Élevage

> 149, rue de Bercy - 75595 PARIS CEDEX 12 > Tél. : 01 40 04 52 62 > <http://www.idele.fr>

> Imprimé à Imprimerie de la Centrale Lens > N° ISSN 1273-8638 > N° IE 001360056

> Abonnement : 160 € TTC par an : Technipel > Email : technipel@idele.fr > Tél. : 01 40 04 51 71

Vente au numéro : 10 € le téléchargement sur <http://www.idele.fr> > <http://technipel.idele.fr>